

Commission de l'Éducation du

**PARLEMENT**

DE LA

**COMMUNAUTÉ FRANÇAISE**

Session 2022–2023

---

25 OCTOBRE 2022

---

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

SÉANCE DU MARDI 25 OCTOBRE 2022 (MATIN)

—

## TABLE DES MATIÈRES

|          |                                                                                                                                                                                       |          |
|----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| <b>1</b> | <b>Questions orales à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation (article 82 du règlement)</b>                                                                                       | <b>5</b> |
| 1.1      | Question de M. Michaël Vossaert, intitulée «Manifestation des enseignants du 13 octobre à Namur».....                                                                                 | 5        |
| 1.2      | Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Évaluation des enseignants et des directions» .....                                                                                  | 5        |
| 1.3      | Question de Mme Mathilde Vandorpe, intitulée «Revendication des enseignants dans le cadre de la manifestation du 13 octobre».....                                                     | 5        |
| 1.4      | Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs, intitulée «Réponses aux enseignants» .....                                                                                                      | 5        |
| 1.5      | Question de M. Michaël Vossaert, intitulée «Introduction du baromètre corona dans l'enseignement francophone» .....                                                                   | 12       |
| 1.6      | Question de Mme Jacqueline Galant, intitulée «Plan “Automne” pour l'enseignement flamand» .....                                                                                       | 12       |
| 1.7      | Question de M. Nicolas Janssen, intitulée «Règles applicables en cas d'absence des enseignants pour cause de Covid-19» .....                                                          | 12       |
| 1.8      | Question de M. Jean-Philippe Florent, intitulée «Retour d'un éventuel baromètre corona dans les écoles» .....                                                                         | 12       |
| 1.9      | Question de Mme Stéphanie Cortisse, intitulée «Généralisation de l'enseignement du néerlandais ou de l'allemand comme première langue moderne en Fédération Wallonie-Bruxelles» ..... | 16       |
| 1.10     | Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Multilinguisme dans le cadre des apprentissages».....                                                                                | 16       |
| 1.11     | Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs, intitulée «Néerlandais obligatoire en Wallonie».....                                                                                            | 16       |
| 1.12     | Question de M. Kalvin Soiresse Njall, intitulée «Imposition du néerlandais comme deuxième langue» .....                                                                               | 16       |
| 1.13     | Question de Mme Stéphanie Cortisse, intitulée «Contrôle renforcé du respect de l'obligation scolaire au 29 août 2022 à la suite de la réforme des rythmes scolaires» .....            | 26       |
| 1.14     | Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Fumée blanche pour un financement équitable des réseaux?».....                                                                       | 27       |
| 1.15     | Question de Mme Mathilde Vandorpe, intitulée «Situation des internats en Fédération Wallonie-Bruxelles».....                                                                          | 28       |

|      |                                                                                                                                                                                      |    |
|------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1.16 | Question de Mme Mathilde Vandorpe, intitulée «Bilan de la rentrée dans les options “services aux personnes” dans l’enseignement secondaire» .....                                    | 29 |
| 1.17 | Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Nouveau répertoire des options groupées de l’enseignement qualifiant» ....                                                          | 30 |
| 1.18 | Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Collaboration entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et Bibliothèques sans frontières» .....                                        | 33 |
| 1.19 | Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Mosa Ballet School».....                                                                                                            | 34 |
| 1.20 | Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Cohérence entre les référentiels du tronc commun et la réforme de la formation initiale des enseignants» .....                      | 36 |
| 1.21 | Question de Mme Mathilde Vandorpe, intitulée «Élèves de l’enseignement spécialisé sans transport scolaire en Fédération Wallonie-Bruxelles» .....                                    | 38 |
| 1.22 | Question de Mme Mathilde Vandorpe, intitulée «Évolution de l’enseignement à domicile» .....                                                                                          | 40 |
| 1.23 | Question de M. Nicolas Janssen, intitulée «Transition numérique des pratiques enseignantes au bénéfice des apprentissages de base» .....                                             | 42 |
| 1.24 | Question de Mme Delphine Chabbert, intitulée «Note d’orientation relative à la poursuite et au renforcement des mesures de gratuité scolaire en Fédération Wallonie-Bruxelles» ..... | 44 |
| 1.25 | Question de M. Kalvin Soiresse Njall, intitulée «Poursuite et renforcement des mesures de gratuité scolaire en Fédération Wallonie-Bruxelles» .....                                  | 45 |
| 1.26 | Question de Mme Delphine Chabbert, intitulée «Appel à projets pour des cours de récréation partagées» .....                                                                          | 47 |
| 1.27 | Question de M. Jean-Philippe Florent, intitulée «Malbouffe dans les écoles» .....                                                                                                    | 50 |
| 1.28 | Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs, intitulée «Forte augmentation du prix du papier et difficultés d'approvisionnement» .....                                                      | 52 |
| 1.29 | Question de M. André Antoine, intitulée «Future fermeture du SRJ Les Tilleuls» .....                                                                                                 | 53 |

|      |                                                                                                                                                                                                    |    |
|------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1.30 | Question de M. André Antoine, intitulée «Soutien au festival Out of the Books».....                                                                                                                | 54 |
| 1.31 | Question de M. Michele Di Mattia, intitulée «Climat scolaire» ....                                                                                                                                 | 56 |
| 1.32 | Question de M. Michele Di Mattia, intitulée «Décrochage au sein des centres d'éducation et de formation en alternance (CEFA)» ..                                                                   | 57 |
| 1.33 | Question de M. Michaël Vossaert, intitulée «Hausse du nombre de départs anticipés des enseignants âgés de plus de 58 ans et pistes de solutions pour endiguer ce phénomène de sortie précoce»..... | 59 |
| 1.34 | Question de M. Kalvin Soiresse Njall, intitulée «Effectivité de la démocratie scolaire».....                                                                                                       | 60 |

**Présidence de Mme Latifa Gahouchi, présidente.**

– *L’heure des questions et interpellations commence à 10h20.*

**Mme la présidente.** – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

**1 Questions orales à Mme Caroline Désir, ministre de l’Éducation (article 82 du règlement)**

**1.1 Question de M. Michaël Vossaert, intitulée «Manifestation des enseignants du 13 octobre à Namur»**

**1.2 Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Évaluation des enseignants et des directions»**

**1.3 Question de Mme Mathilde Vandorpe, intitulée «Revendication des enseignants dans le cadre de la manifestation du 13 octobre»**

**1.4 Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs, intitulée «Réponses aux enseignants»**

**Mme la présidente.** – Je vous propose de joindre ces quatre questions orales. (*Assentiment*)

**M. Michaël Vossaert (DéFI).** – À la suite d’un appel lancé le 13 octobre dernier par le front commun syndical, une manifestation a réuni plusieurs milliers d’enseignants à Namur. Les syndicats dénoncent l’absence de réponse satisfaisante de la part du gouvernement sur la réduction de la taille des classes, la charge de travail, la refonte de l’enseignement qualifiant et la nouvelle évaluation prévue pour les enseignants.

Le groupe DéFI estime indispensable de maintenir un dialogue constant et constructif avec les enseignants, d’une part pour mettre en œuvre les différents chantiers du Pacte pour un enseignement d’excellence et, d’autre part, pour prendre en considération leurs préoccupations liées au bien-être au travail. En effet, le métier d’enseignant doit être revalorisé et rendu plus attractif.

Madame la Ministre, le corps enseignant se mobilise depuis quelque temps déjà et cette mobilisation est historique. Nous ne pouvons rester insensibles à la situation vécue par les enseignants et les directions d’école. Vous êtes-vous entretenue avec les représentants des enseignants au sujet de leurs revendications? Dans l’affirmative, que ressort-il de ces entretiens? Les enseignants ont-ils formulé de nouvelles propositions?

**Mme Marie-Martine Schyns (Les Engagés).** – L’avis n° 3 du Groupe central prévoit l’évaluation des enseignants et des équipes de direction. Tous les acteurs en ont convenu au moment où l’avis a été rendu définitif et transmis au gouverne-

ment. Il s'agit donc d'un point d'équilibre. Pourtant, nous savons que les organisations syndicales en font depuis plus d'un an un point de friction, voire une bannière lors des manifestations. Ce fut le cas le 13 octobre.

Or, aujourd'hui, l'école est une organisation apprenante comme il s'en trouve dans d'autres secteurs. Évaluer n'est pas synonyme de sanctionner, blâmer, rétrograder ou licencier. C'est pourquoi il me semble utile de rappeler ce que dit l'avis n° 3 précité: «Ce n'est qu'en cas de mauvaise volonté manifeste ou de carences manifestes et répétées par rapport aux points d'attention spécifiques et aux solutions identifiées avec le membre du personnel dans le cadre de la procédure d'évaluation formative, qu'une procédure spécifique pourra être entamée dans un cadre strict et statutairement défini qui permettra de garantir le caractère impartial, exceptionnel et contradictoire de la procédure.»

En février dernier, vous m'avez répondu que «le mécanisme d'évaluation des enseignants et des directions tel qu'il est envisagé repose avant tout sur le développement des compétences professionnelles par la tenue d'entretiens de fonctionnement et la mise en place, le cas échéant, d'un plan de développement de compétences professionnelles». Ce sur quoi nous étions tout à fait d'accord. Bien entendu, il s'agissait d'être désormais tout à fait concret pour que les directions et les enseignants aient une vision claire quant à la visée et la procédure, les modalités, le suivi, les voies de recours éventuels, etc. En conclusion, vous ajoutiez qu'il «serait réaliste de proposer des textes pour la rentrée et de les appliquer à partir du mois de janvier 2023».

Madame la Ministre, pouvez-vous faire le point au sujet de vos discussions avec les acteurs institutionnels de l'enseignement? Qu'avez-vous entrepris pour lever les inquiétudes des syndicats? Quelles sont les avancées et quels sont les points de blocage? Comment le gouvernement s'y prendra-t-il pour lever ces points et fédérer l'ensemble des parties concernées? Le Comité de concertation s'est-il réuni et accordé sur un texte? L'entrée en vigueur de ce décret est-elle toujours prévue pour le mois de janvier 2023 ou sera-t-elle repoussée à la rentrée de 2023-2024?

**Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés).** – Pour la quatrième fois en quelques mois, entre 8 000 et 13 000 enseignants ont répondu présent à l'appel du front commun syndical. En raison de cette manifestation, l'absence d'enseignants a sans nul doute perturbé l'organisation des cours dans de nombreuses écoles en Wallonie et à Bruxelles.

Comme les agents des centres PMS, les enseignants paraissent à bout après deux mois de cours. Certes, les différentes crises se succèdent: pandémie, contexte géopolitique de guerre en Europe et coûts énergétiques qui en découlent... Cette situation a une incidence tant au sein des écoles que sur les citoyens de manière générale. Dans le cadre de la manifestation, les slogans visaient la défense de l'école publique, l'enseignement qualifiant, l'excès de tâches administratives, la

taille des classes ou encore le manque de remplaçants en cas d'absences de collègues. Les syndicats sont bien conscients qu'il n'était pas opportun de priver les élèves d'apprentissage en pleine semaine, mais, déçus par les résultats des négociations sectorielles, ils voulaient mettre la pression sur le gouvernement.

Madame la Ministre, quelle analyse faites-vous de la situation et de la mobilisation massive des enseignants? Avez-vous repris langue avec leurs représentants officiels? Quelles sont les pistes à l'étude? Quels sont les groupes de travail dont les travaux vont prochainement aboutir? Quelles actions de communication mènerez-vous pour donner un sens à l'ensemble des réformes systémiques du Pacte pour un enseignement d'excellence? En effet, l'agenda cohérent planifié en 2017 a subi quelques modifications et certains chantiers ont été reportés ou retardés. Je pense par exemple à la réforme des centres PMS, au dossier d'accompagnement de l'élève (DAccE) ou encore à la réforme de la formation initiale des enseignants (FIE). Quel impact précis l'absence des enseignants a-t-elle eu ce jeudi? Quels retours avez-vous recueillis auprès des fédérations de pouvoirs organisateurs (PO) et des directions d'école?

**M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB).** – Le jeudi 13 octobre, pas moins de 10 000 enseignants ont défilé dans les rues de Namur pour manifester leur mécontentement quant à leurs conditions de travail. Ils réclament surtout une diminution de la taille des classes et de la charge administrative, mais s'opposent aussi à l'évaluation-sanction ainsi qu'aux pertes nettes d'emploi dans l'enseignement qualifiant lorsque le tronc commun atteindra la troisième année secondaire.

Sur ce dernier point, l'angoisse monte de plus en plus et les enseignants concernés ainsi que leurs représentants syndicaux souhaitent être rassurés le plus vite possible. Le secteur de l'enseignement a un besoin crucial de sérénité et nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre que le tronc commun soit instauré en troisième année pour leur prodiguer. Par ailleurs, une déclaration récente d'un représentant syndical fait état d'un cercle vicieux lié à la pénurie. En effet, celle-ci dégrade les conditions de travail, ce qui décourage les enseignants âgés. Ces derniers quittent donc plus vite le métier, ce qui renforce la pénurie.

Le même type de phénomène survient chez de très nombreux jeunes enseignants qui, découragés, quittent le métier. Pour pallier ce problème, les enseignants plus âgés pourraient partager leur expérience avec leurs jeunes collègues. Cela occasionnerait une diminution du nombre d'heures en classe et donc un allègement de leur fin de carrière. En outre, cette pratique serait très utile pour maintenir les jeunes enseignants dans l'enseignement.

Madame la Ministre, avez-vous rencontré les représentants syndicaux à la suite de cette manifestation? Si oui, que leur avez-vous répondu? Existe-t-il des pistes qui permettraient de rassurer les enseignants de cours pratiques dans l'enseignement qualifiant? Dans le cadre des dernières années du tronc commun, leur implication dans la formation commune est-elle à l'ordre du jour? La possibilité que

des enseignants approchant de la fin de carrière partagent leur expérience avec des collègues plus jeunes est-elle envisagée? De manière plus générale, quelle stratégie adoptez-vous pour amener de la sérénité là où elle fait cruellement défaut?

**Mme Caroline Désir**, ministre de l'Éducation. – Mesdames et Messieurs les Députés, au mois de mai dernier, à l'occasion de notre rencontre avec les représentants des organisations syndicales à Liège, le gouvernement et moi-même souhaitons rappeler que nous n'étions pas sourds à leurs revendications. Nous voulions leur apporter des apaisements afin de retrouver une paix sociale. Aujourd'hui, nous restons à leur écoute et les concertations se poursuivent, tant sur les différentes revendications exprimées lors des manifestations que sur le Pacte pour un enseignement d'excellence.

Nous avons avancé des propositions concrètes aux organisations syndicales sur plusieurs points, dont le report de la réforme de l'évaluation au 1<sup>er</sup> janvier 2024 afin de prendre le temps de poursuivre la concertation sociale et de leur apporter quelques apaisements sans toutefois dénaturer le contenu du projet. Nous nous étions également engagés à entamer une concertation pour définir des balises et ainsi mieux encadrer le travail sur les plans de pilotage. L'idée était ainsi de limiter la charge de travail des équipes éducatives. Enfin, nous entendions créer un groupe de travail dédié à la problématique de la taille des classes. Tous ces travaux ont démarré conformément au calendrier et à la méthode prévus.

Je tiendrai compte autant que possible des différentes sensibilités dans le traitement de ces dossiers. Cependant, depuis le début, j'ai été très claire avec les syndicats sur le cadre. Ces derniers connaissent mes contraintes budgétaires et ma détermination à réaliser les objectifs du Pacte pour un enseignement d'excellence. Je n'ai pas rencontré de délégations des organisations syndicales le 13 octobre dernier, car elles n'avaient pas introduit de demande en ce sens, ni au gouvernement ni à moi-même. Je les ai néanmoins rencontrées le 18 octobre, à l'occasion de nos réunions bilatérales.

Madame Schyns, au sujet de l'évaluation des membres du personnel, des réunions bilatérales ont été organisées, d'une part avec les fédérations de PO et Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) et, d'autre part, avec les organisations syndicales. Ces rencontres nous ont permis de discuter de plusieurs éléments dont il fallait améliorer ou amender le mécanisme, notamment le rôle des délégués à la direction, le caractère central de la dimension de soutien et d'accompagnement des membres du personnel ou encore les garanties offertes pour la protection de leurs droits.

Une réunion trilatérale a ensuite été organisée afin de discuter des évolutions apportées au dispositif et d'envisager de nouvelles améliorations. Mes services, l'équipe chantier et mon cabinet travaillent aux dernières adaptations à apporter au texte sur la base des remarques formulées par les acteurs. Je proposerai donc



prochainement au gouvernement un texte qui, par la suite, devra encore faire l'objet des négociations formelles prévues par la législation.

Monsieur Kerckhofs, je comprends les inquiétudes des membres du personnel concernés par la réforme de l'enseignement qualifiant. Ainsi, dans le cadre du chantier n° 12 du Pacte, nous travaillons à la rédaction d'une note portant sur la cellule de reconversion et dont la création a été décidée par le gouvernement au mois de mai dernier. C'est également un des engagements du gouvernement à l'égard des syndicats. Cette note comprendra deux volets. Le premier consistera à fixer le périmètre des missions de cette cellule ainsi que les recrutements à effectuer en vue de la constituer rapidement. Le second volet envisagera les premières pistes d'action à proposer pour favoriser des reconversions pour les fonctions pour lesquelles des besoins sont identifiés dans les années à venir. Cette note sera discutée en comité de concertation dans les toutes prochaines semaines et nous aurons donc l'occasion d'y revenir.

Concernant les enseignants en fin de carrière, depuis 2019-2020, certaines missions sont confiées aux enseignants expérimentés, conformément à l'avis n° 3 du Groupe central, dans la perspective d'une carrière moins plane et d'un allègement de la charge en fin de carrière. L'idée est de les libérer de certaines périodes de cours et de leur permettre ainsi de mettre leur expertise au service de l'école et des élèves. Parmi ces missions, celle de référent pour les enseignants débutants fait partie du tiers le plus activé par les PO. Dans le cadre du budget initial de 2022, pas moins de 38 millions d'euros ont été consacrés à la mise en œuvre de la carrière en trois étapes.

Madame Vandorpe, mes services ne sont pas en mesure de m'indiquer l'impact précis des absences des membres du personnel. La personne qui se déclare en grève doit apposer sa signature sur le document *ad hoc* et son PO doit ensuite renvoyer ce dernier aux directions déconcentrées. Ce n'est donc qu'au moment de la liquidation de la paie, au plus tôt au mois de novembre prochain, que nous disposerons de ces informations. Enfin, je m'étonne un peu de votre question relative aux actions de communication à mener afin de donner du sens aux réformes lancées dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence. Il est vrai que l'agencement des réformes a été prévu de manière à y donner du sens, mais je vous rappelle que les échéanciers ont été revus à la demande des fédérations de PO et des organisations syndicales.

Nous entendions ainsi tenir compte des réalités de terrain dans un contexte de crise sanitaire. Pour être de bon compte, il ne me semble pas vous avoir entendue à l'époque critiquer cette demande émanant de la communauté scolaire. Comme je l'ai récemment rappelé au sein de notre Parlement, la communication autour du Pacte repose sur trois objectifs stratégiques: informer, faire comprendre et faire adhérer.

Entre-temps, plusieurs outils tels qu'un manuel pour les partenaires ont été réalisés. Ils sont destinés aux parents, aux élèves, aux enseignants et aux directions d'école ainsi qu'à la société dans son ensemble. Ce manuel reprend des contenus clairs, simples et accessibles à tous. Par ailleurs, le site internet dédié verra le jour d'ici la fin de l'année civile 2022. Il vise à expliquer le Pacte et ses mesures phares de manière concise et dans un langage simple, sans être simpliste. Tous ces supports de communication sont évolutifs et seront nourris au fur et à mesure de la mise en œuvre des réformes en cours ou à venir.

**M. Michaël Vossaert (DéFI).** – Madame la Ministre, les travaux envisagés dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence sont ambitieux et votre détermination pour les mener à bien est manifeste. Je n'ai pas l'intention d'entraver ces réformes. Cependant, certains éléments doivent être mis en lumière et certaines priorités méritent notre attention. Les décisions prises doivent faire l'objet d'une concertation avec le corps enseignant et les directions d'établissements. Ces derniers ne descendent pas dans la rue et ne vous adressent pas des revendications pour rien.

Le groupe DéFI souhaite que ces revendications soient prises en considération en tenant bien sûr compte du cadre budgétaire et du cadre du Pacte. En outre, vous invitez à maintenir et préserver la paix sociale. Tous ces éléments doivent être intégrés pour avancer dans les meilleures conditions et permettre au Pacte d'aboutir sans mettre en péril la concertation avec le corps enseignant, les directions d'établissements et les partenaires sociaux. C'est indispensable.

Une série d'éléments relatifs à l'agenda seront revus, notamment en ce qui concerne l'évaluation. Vous reviendrez aussi avec un nouveau texte qui nous donnera l'occasion de lancer un débat. Pour le reste, je suivrai de près l'évolution des travaux menés dans le cadre du Pacte et resterai attentif à leurs conséquences sur les enseignants.

**Mme Marie-Martine Schyns (Les Engagés).** – Madame la Ministre, je vous ai interrogée plus spécifiquement sur l'évaluation des enseignants et des équipes de direction. Vous avez refait un état de lieux de la situation. Nous savions que les réunions bilatérales avaient déjà eu lieu. En revanche, la réunion trilatérale constitue une nouvelle avancée.

Vous listez les points à améliorer dans les mécanismes et vous nous annoncez un texte. Vous avez évoqué le délai du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour l'entrée en vigueur du mécanisme. Cela laisse sans doute le temps nécessaire à sa préparation ainsi qu'à la concertation, mais n'oublions pas que de nombreuses directions attendent des clarifications à ce sujet.

Nous soutiendrons un texte équilibré permettant aussi bien aux directeurs d'agir qu'aux enseignants qui le souhaitent d'améliorer leur situation. Les délégués à la direction devront mener des interventions avec leurs collègues. Si cette pratique

peut être très enrichissante et est courante dans d'autres métiers, ils n'en ont pas l'habitude et nous devons donc veiller à leur formation et leur accompagnement.

**Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés).** – Madame la Ministre, je reviendrai vers vous avec une question écrite pour connaître les chiffres relatifs à l'absence des enseignants. Par ailleurs, ce n'est pas parce que les reports ont été décidés en concertation qu'il ne faut pas donner à nouveau du sens et communiquer correctement sur ce point. Les deux ne sont pas incompatibles. Cela fait trois ans que le site internet dédié au Pacte pour un enseignement d'excellence a été bloqué ou clôturé et j'apprends qu'il va enfin voir le jour. À l'heure actuelle, il faut encore chercher les informations de toutes les manières possibles, car il n'existe pas de site clair et cohérent. Il est temps d'avancer et de montrer aux enseignants que nous leur faisons confiance, car ce sont eux qui forment les générations de demain. Or ils se sentent beaucoup trop dévalorisés et il importe donc de remettre ce point à l'ordre du jour.

**M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB).** – Pour revenir brièvement à la question de l'évaluation, vous avez souligné l'importance de ne pas dénaturer le projet. Je comprends, mais il faut se rendre compte que c'est la possibilité nouvelle de sanction à caractère pédagogique qui émanerait de leur établissement et de leur hiérarchie directe qui inquiète les enseignants pour l'instant. En d'autres termes, ils craignent des pressions au niveau pédagogique.

Concernant l'enseignant qualifiant et la cellule de reconversion, voici une piste qui mériterait selon moi d'être envisagée. Les enseignants de pratique professionnelle ont actuellement un horaire à temps plein beaucoup plus chargé que celui de leurs collègues. Cela ne se justifie pas. En leur permettant de revenir à un temps plein semblable à ceux de leurs collègues, on pourrait récupérer de nombreuses heures.

En ce qui concerne les carrières en trois étapes, je suis au courant du phénomène. Les chiffres montrent que cette formule rencontre plus de succès que ce que j'imaginai. Néanmoins, il semble que la question des conditions de travail inquiète encore beaucoup les enseignants, notamment en fin de carrière. Je me disais que nous pourrions peut-être formaliser davantage ces possibilités et c'était là le sens de ma question.

**1.5 Question de M. Michaël Vossaert, intitulée «Introduction du baromètre corona dans l’enseignement francophone»**

**1.6 Question de Mme Jacqueline Galant, intitulée «Plan “Automne” pour l’enseignement flamand»**

**1.7 Question de M. Nicolas Janssen, intitulée «Règles applicables en cas d’absence des enseignants pour cause de Covid-19»**

**1.8 Question de M. Jean-Philippe Florent, intitulée «Retour d’un éventuel baromètre corona dans les écoles»**

**Mme la présidente.** – Je vous propose de joindre ces quatre questions orales. (*Assentiment*)

**M. Michaël Vossaert (DéFI).** – Madame la Ministre, le nombre des cas de Covid-19 augmente dans notre pays. C’est la raison pour laquelle les autorités flamandes et les représentants du monde de l’enseignement ont pris les devants et ont récemment conçu un plan «Automne» qui prévoit la réintroduction du baromètre corona dans les écoles. Le plan reprend le modèle à quatre niveaux du baromètre corona interfédéral, avec des mesures relatives, entre autres, à la ventilation des locaux, à la détection de CO<sub>2</sub> et à l’obligation potentielle du port du masque. La fermeture des écoles n’est pas prévue dans ce nouveau dispositif. Cependant, face à une situation exceptionnelle, l’autorité locale pourrait envisager la fermeture temporaire d’une ou plusieurs classes, voire d’une école entière. Enfin, la Communauté flamande rappelle aux parents d’élèves de faire preuve de prudence et de respecter les gestes barrières.

Je ne peux concevoir que nous n’ayons pas pris les devants à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je porte une attention particulière à la crise sanitaire, notamment à la ventilation dans les écoles et aux mesures relatives au CO<sub>2</sub>.

Avez-vous instauré des mesures similaires au plan «Automne»? La réintroduction du baromètre corona est-elle également à l’ordre du jour dans l’enseignement francophone? D’autres mesures pour lutter contre la transmission du virus sont-elles envisagées? Une campagne de promotion des gestes barrières sera-t-elle relancée?

Enfin, une concertation entre vos homologues des gouvernements fédéral et communautaires est-elle organisée afin de coordonner les futures actions à prendre si la situation épidémiologique venait à s’aggraver?

**Mme Jacqueline Galant (MR).** – Face à l’augmentation du nombre de cas de Covid-19, le ministre flamand de l’Enseignement, Ben Weyts, a présenté son plan «Automne», qui vise à maintenir les écoles ouvertes ces prochaines semaines. Ce plan, établi en concertation avec les partenaires du monde de l’enseignement, reprend le modèle à quatre niveaux du baromètre corona, prévoyant une ventilation des locaux et une mesure du CO<sub>2</sub>. Le port du masque ne serait obligatoire dans l’enseignement que s’il est imposé ailleurs. Même dans ce cas, les enfants de

l'enseignement fondamental seraient épargnés. Le niveau local pourrait cependant décider de fermer certaines classes voire une école spécifique pendant une courte période, en cas de force majeure.

Madame la Ministre, quelle est la situation dans l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Quelle est votre position quant au plan présenté par votre homologue flamand? Prévoyez-vous de garder les écoles ouvertes dans le cas d'une hausse des cas de Covid-19? Envisagez-vous d'établir des seuils à partir desquels certaines classes ou écoles basculeraient en distanciel? Le cas échéant, pour quelle durée?

**M. Nicolas Janssen (MR).** – Depuis la rentrée, la Covid-19 se rappelle à nous de manière de plus en plus pressante. Dans les écoles, le nombre de cas de contamination a augmenté de plus de 50 % durant le mois de septembre. Des interrogations demeurent quant à la gestion des cas de Covid-19 dans les écoles, notamment en ce qui concerne les absences des enseignants.

Madame la Ministre, pouvez-vous nous rappeler ce qui est prévu en ce début d'année quant aux absences des enseignants en raison d'une contamination à la Covid-19? Les règles ont-elles changé depuis l'année passée? J'ai en effet appris qu'un enseignant vacciné malade de la Covid-19 est écarté pendant 7 jours et qu'un enseignant non vacciné l'est pendant 10 jours. Pourtant, il semblerait qu'un remplacement n'est prévu qu'à partir de 6 jours ouvrables de maladie. Pouvez-vous nous donner plus de précisions à ce sujet? Un remplacement a-t-il bien lieu à partir de 6 jours? Pouvez-vous faire le point sur les règles en vigueur concernant les cas de Covid-19 dans les écoles, pour les enseignants ainsi que pour les élèves?

**M. Jean-Philippe Florent (Ecolo).** – En Flandre, le plan «Automne» prévoit que les élèves de l'enseignement fondamental sont exemptés du port du masque. Ce ciblage des mesures me paraît positif.

Madame la Ministre, vu l'évolution des contaminations, avez-vous décidé de prendre des mesures complémentaires? Si oui, lesquelles? Un baromètre tel que celui instauré en Flandre est-il prévu ou envisagé? Il permettrait une certaine prévisibilité – un aspect qui a fait défaut lors des premières vagues.

S'agissant des détecteurs de CO<sub>2</sub>, vous nous avez annoncé que vous feriez le point le 30 septembre pour voir quels pouvoirs organisateurs n'avaient pas répondu au formulaire leur permettant de transmettre les pièces justificatives de leurs achats, et qu'une démarche spécifique serait entreprise à leur égard pour vérifier les mesures prises par leurs soins. Pouvez-vous nous faire part de l'état des lieux réalisé à la fin du mois de septembre?

Enfin, que prévoyez-vous pour limiter le risque de moindre suivi des recommandations relatives à la ventilation dans les écoles, étant donné l'explosion des coûts de l'énergie?

**Mme Caroline Désir**, ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, Messieurs les Députés, j'ai bien pris connaissance du baromètre instauré par mon homologue flamand Ben Weyts. Si je respecte l'option prise par la Communauté flamande, je n'ai pas souhaité suivre cette voie. Nous n'avons pas jugé utile de réintroduire pour le moment un baromètre sous forme de codes couleurs Covid. Un tel baromètre avait été introduit au début de l'année scolaire 2020-2021 avant d'être modifié à plusieurs reprises et finalement abandonné. En effet, l'expérience de ces années de crise sanitaire a démontré que l'appréciation des mesures à appliquer dans les écoles est généralement fonction de multiples dimensions dont certaines sont impossibles à anticiper, car elles dépendent de l'évolution des variants et des connaissances scientifiques, mais aussi de la situation dans le reste de la société. Le meilleur exemple est le variant omicron qui a totalement changé la donne quant aux mesures de prévention dès janvier 2022, parallèlement à la protection renforcée offerte par la vaccination. Vu la situation sanitaire actuelle, le niveau des contaminations qui reste globalement très limité dans les écoles et les deux semaines de congé d'automne, les circulaires «Covid» de la rentrée restent pleinement d'application sans nécessiter à ce stade de prévoir des mesures additionnelles. Les autorités sanitaires n'ont d'ailleurs pas formulé la moindre demande d'entrée en vigueur de telles mesures. Vous comprendrez donc que je ne vais pas perturber l'organisation des écoles sans raison.

Du reste, nous avons des contacts permanents avec les plateformes fédérales qui suivent la situation. Nous recevons régulièrement les rapports du *Risk Assessment Group* (RAG) et nous sommes invités au *Risk Management Group* (RMG) quand celui-ci dit évoquer la situation dans les écoles. À cet égard, je précise que le RMG n'a cité ces dernières qu'à une seule reprise ces derniers mois, pour parler des justificatifs d'absence des élèves et de la volonté de décharger au maximum les médecins de première ligne. C'est dans ce cadre qu'il a été décidé que les pharmacies peuvent désormais délivrer une attestation aux élèves positifs à la Covid-19. Ce document pourrait être pris en compte par les établissements pour justifier l'absence sans nécessairement devoir passer par un médecin généraliste.

S'agissant des enseignants, le nombre de jours d'absence nécessaire pour procéder à un remplacement est variable et dépend de nombreuses circonstances. Dans l'enseignement fondamental, six jours d'absence sont en moyenne nécessaires tandis qu'il en faut dix dans l'enseignement secondaire. Une mesure de remplacement après un jour avait été mise en œuvre pendant une partie de l'année scolaire 2020-2021 et elle a été abandonnée depuis juin 2021. La réintroduction d'une telle mesure ne se justifie pas plus aujourd'hui que lors de la dernière année scolaire, d'autant plus vu le calme actuel de la situation. Les acteurs de l'enseignement n'en ont d'ailleurs plus formulé la demande. Par ailleurs, Monsieur Janssen, je m'étonne de vos propos concernant le nombre de jours d'arrêt. Les autotests ne sont recommandés qu'en cas de symptôme de la Covid-19. En cas d'autotest positif, la règle est de rester en isolement pendant sept jours, que l'on soit ou non

vacciné. En cas d'autotest négatif ou si aucun test n'a été fait, il est demandé de rester à la maison jusqu'à ce que les symptômes aient disparu, comme pour toute maladie en somme, dans le respect habituel des justifications des absences.

Enfin, s'agissant des détecteurs de CO<sub>2</sub>, le formulaire prévu dans la circulaire 8360 a été prolongé jusqu'au 30 octobre 2022 à la demande des PO. Nous procédons donc, à ce stade, aux derniers encodages. Un courriel de rappel a été envoyé au milieu du mois d'octobre aux PO qui n'ont pas encore encodé leurs pièces justificatives, pour les informer de la prolongation du délai. Un rapport détaillé suivra donc la clôture du formulaire.

**M. Michaël Vossaert (DéFI).** – Madame la Ministre, vous nous dites que la situation n'est pas alarmante dans les écoles et qu'il n'y a pas d'augmentation significative du nombre de cas. J'insiste pourtant sur les précautions à prendre, notamment quant à l'accélération de la ventilation des locaux et de l'équipement en détecteurs de CO<sub>2</sub>. Vous avez dû prolonger le délai imparti aux différents pouvoirs organisateurs pour vous fournir les informations requises relatives à cet équipement en détecteurs de CO<sub>2</sub>.

Cette prolongation nous permettra-t-elle de disposer, ce 30 octobre, d'une vue d'ensemble à ce sujet pour toutes les écoles? Je l'espère. J'espère également que nous ne sommes pas à nouveau à la veille de mauvaises surprises. Vous nous dites que les autorités sanitaires ne vous ont pas adressé de demande spécifique dans le cadre de vos compétences. On peut le comprendre. J'insiste néanmoins sur le travail à mener sur la ventilation, l'aération et la mesure du CO<sub>2</sub>. J'ai l'impression qu'on tarde dans la gestion de cet aspect de la crise.

**Mme Jacqueline Galant (MR).** – Au sujet de l'aération des locaux, Monsieur Vossaert, les différents pouvoirs organisateurs ont également la responsabilité d'informer les membres du personnel. À Jurbise, nous insistons par exemple très régulièrement auprès d'eux pour qu'ils continuent à ventiler et à aérer, même si les températures diminuent parfois. Pour l'instant, sur le plan météorologique, nous avons de la chance: il fait bon.

Comme vous l'avez souligné, Madame la Ministre, la situation est actuellement assez calme et les quinze jours de vacances qui viennent de débiter feront du bien pour éviter la propagation des microbes. Comme vous, je pense qu'il ne faut pas prendre de mesure plus avant. Les jours d'absence constituent un tout autre débat, relatif au remplacement des enseignants absents à cause de la Covid-19, puisque nous constatons déjà une pénurie antérieure pour remplacer les autres absents. Certes, nous devons rester vigilants, mais je voudrais cependant saluer les efforts de chacun et des différents acteurs de l'enseignement pour maintenir l'école en présentiel. Si nous devions à nouveau suspendre les cours et travailler en distanciel, ce serait dramatique pour l'ensemble du personnel et pour les élèves.

**M. Nicolas Janssen (MR).** – Je vous remercie, Madame la Ministre, d’avoir rappelé les mesures en vigueur, notamment concernant le nombre de jours pendant lesquels un enseignant malade de la Covid-19 est écarté. J’ai également pris note du fait qu’il n’y a pas eu de demande particulière émanant des autorités sanitaires. Je transmettrai ces informations.

**M. Jean-Philippe Florent (Ecolo).** – J’entends que vous restiez en alerte, Madame la Ministre, à l’égard de la situation sanitaire qui, actuellement, ne requiert pas de nouvelles mesures. Vous n’envisagez pas non plus la réinstauration du baromètre corona. Je vous suis sur l’argument de la complexité des nombreux facteurs et de l’évolution des variants qui ont, il est vrai, changé la donne. La question des détecteurs de CO2 reste toutefois pendante dans les écoles, car vous n’y avez pas apporté de réponse. Existe-t-il encore des établissements scolaires qui ne seraient pas équipés? Les avez-vous contactés?

**Mme Caroline Désir, ministre de l’Éducation.** – J’ai répondu à cette question, Monsieur le Député. Nous avons en effet prolongé le délai de rentrée des formulaires pour que les PO puissent les remplir et bénéficier de la sorte d’un remboursement. À la demande des PO, on pourra clore le dispositif à l’issue du prolongement du délai. Dans la foulée, je pourrai vous répondre de manière tout à fait complète. J’attire cependant votre attention sur le fait que le paiement de la subvention dépend également de la mise en œuvre d’une analyse de risques. Peut-être que certains PO ont réclamé ce délai supplémentaire pour être dans une situation entièrement conforme. Celle-ci est en effet une condition *sine qua non* pour bénéficier de la subvention. Nous y verrons plus clair à la fin de ce mois d’octobre.

**M. Jean-Philippe Florent (Ecolo).** – Je vous remercie pour cette précision, Madame la Ministre. Je conclus en remarquant que cet aspect demeure pertinent, malgré l’évolution des variants.

**1.9 Question de Mme Stéphanie Cortisse, intitulée «Généralisation de l’enseignement du néerlandais ou de l’allemand comme première langue moderne en Fédération Wallonie-Bruxelles»**

**1.10 Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Multilinguisme dans le cadre des apprentissages»**

**1.11 Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs, intitulée «Néerlandais obligatoire en Wallonie»**

**1.12 Question de M. Calvin Soiresse Njall, intitulée «Imposition du néerlandais comme deuxième langue»**

**Mme la présidente.** – Je vous propose de joindre ces quatre questions orales. (*Assentiment*)



**Mme Stéphanie Cortisse (MR).** – Madame la Ministre, le 30 septembre dernier, votre note d’orientation concernant la généralisation de l’enseignement du néerlandais ou de l’allemand comme première langue moderne en Fédération Wallonie-Bruxelles a fuité dans la presse. Depuis lors, le gouvernement l’a approuvée en lecture unique lors de sa séance du jeudi 13 octobre dernier, raison pour laquelle je me permets aujourd’hui de vous interroger.

Une généralisation du néerlandais ou de l’allemand comme première langue moderne en Fédération Wallonie-Bruxelles est donc prévue. Elle entrera en vigueur à la rentrée 2027-2028 en troisième année primaire, puis année après année pendant six ans.

Il nous faut partir des constats suivants. Les néerlandophones doivent apprendre le français à partir de la cinquième année primaire. Les écoles ont le choix de l’enseigner en option dès la troisième année primaire en Flandre et dès la première année primaire à Bruxelles, si les élèves connaissent déjà suffisamment le néerlandais. Les élèves francophones des 19 communes de Bruxelles et de certaines communes à statut linguistique spécial proches de la frontière linguistique avec la Flandre, comme Comines-Warneton, Mouscron, Flobecq et Enghien, suivent déjà des cours de néerlandais en troisième année primaire.

Les élèves germanophones, quant à eux, doivent apprendre le français dès la première année primaire. Les élèves de certaines communes à statut linguistique spécial proche de la frontière linguistique avec la Flandre ou la Communauté germanophone doivent déjà opter pour le néerlandais ou l’allemand comme première langue moderne. À Waimes, Baelen Plombières et Welkenraedt, ils doivent choisir entre le néerlandais ou l’allemand et, à Malmedy, ils ont cours d’allemand. Finalement, seuls les élèves wallons ont le choix d’apprendre en premier lieu une autre langue qu’une de nos langues nationales.

À l’heure actuelle, moins d’un élève sur trois en Wallonie choisit le néerlandais comme première langue moderne. Ce taux n’arrête pas de diminuer au fil des années puisqu’il y a quinze ans, il était de 50 %. Sur la cohorte de sixième année secondaire en 2020-2021, 28 % des élèves n’avaient jamais suivi de cours de néerlandais durant leur scolarité.

Mon groupe estime que les bénéfices de la généralisation de l’apprentissage d’une langue nationale sont nombreux: renforcer l’unité de la Belgique, faire tomber les barrières linguistiques, renforcer le sentiment d’appartenance nationale des citoyens et œuvrer au rapprochement culturel entre les trois Communautés. De plus, cela favorise l’employabilité des jeunes étant donné que de nombreuses offres d’emploi requièrent la maîtrise du néerlandais et/ou de l’allemand. Tout cela pèse fortement dans la balance en faveur de la généralisation de l’apprentissage du néerlandais ou de l’allemand comme première langue moderne face à la liberté de choix actuelle, à laquelle je suis toutefois sensible personnellement.

Cependant, de nombreux problèmes se posent et il ne suffit pas de valider le principe d'une généralisation pour une entrée en vigueur dans cinq ans sans les résoudre au préalable.

Je pense tout d'abord à la pénurie des maîtres et professeurs de langues modernes. Cette dernière risque de s'accroître, car il faudra trouver 400 équivalents temps plein (ETP) en plus pour la prochaine rentrée de 2023, lors de laquelle la première langue moderne sera enseignée en Wallonie dès la troisième année primaire au lieu de la cinquième année primaire.

Le projet de décret qui a été soumis au gouvernement comporte deux nouvelles mesures: la valorisation pécuniaire d'une ancienneté de cinq ans pour les enseignants de seconde carrière en langue moderne et la reconnaissance de certificats émanant d'organismes nationaux et internationaux comme composants disciplinaires pour les enseignants de langues modernes. Ce sont les premières mesures prévues pour la prochaine rentrée scolaire. Envisagez-vous d'autres mesures pour recruter des professeurs de néerlandais et d'allemand d'ici 2027?

D'autres problématiques, et non des moindres, concernent l'incidence sur les écoles pratiquant l'immersion en anglais, ainsi que sur les nombreuses écoles fondamentales qui organisent actuellement uniquement l'anglais comme première langue moderne, ou encore la pérennité de l'emploi des maîtres de langue anglaise. Quelles pistes de solution envisagez-vous pour répondre à chacune de ces problématiques et en particulier pour rassurer les écoles pratiquant l'immersion en anglais et les enseignants d'anglais?

Par ailleurs, confirmez-vous que l'enseignement de la langue allemande restera possible dans certaines zones proches de l'Allemagne, du Grand-Duché de Luxembourg et de la Communauté germanophone? Si oui, comment comptez-vous déterminer les zones, les écoles et les communes concernées? Y sera-t-il possible de choisir entre l'allemand et le néerlandais?

En outre, le nouveau tronc commun veille à la continuité des apprentissages entre la sixième année primaire et la première année secondaire, alors qu'à l'heure actuelle, les élèves peuvent facilement obtenir une dérogation pour changer de première langue moderne lorsqu'ils entrent dans l'enseignement secondaire. Envisagez-vous de supprimer cette dérogation?

Actuellement, le certificat d'études de base (CEB) en fin de sixième année primaire comprend des évaluations en français, en mathématiques et en éveil uniquement. Est-il prévu d'intégrer une épreuve de langue moderne dans le CEB?

Étant donné que les élèves choisissent de plus en plus l'anglais et que nombre d'entre eux ont des a priori négatifs par rapport au néerlandais, comment convaincre les familles, et plus largement les citoyens francophones, du bien-fondé d'une telle réforme? Une communication spécifique est-elle déjà prévue à cet égard?

Pour conclure, deux études me paraissent essentielles pour convaincre le grand public. La première mesurerait le niveau de néerlandais des élèves bruxellois à la fin de la sixième année secondaire, sachant que ces derniers apprennent cette langue depuis la troisième année primaire. La seconde étude aurait pour but de savoir si l'apprentissage du néerlandais ou de l'allemand dès la troisième année primaire facilite ensuite l'apprentissage d'une seconde langue moderne, comme l'anglais, dès la deuxième année secondaire. L'existence d'un tel phénomène revient souvent dans les débats, mais je n'ai pas trouvé d'étude à ce sujet.

Madame la Ministre, de telles recherches ont-elles déjà été menées? Si oui, quelles en sont les conclusions? Sinon, pourriez-vous lancer une telle étude?

**Mme Marie-Martine Schyns (Les Engagés).** – Madame la Ministre, au mois de mai dernier, mon groupe vous a interrogée sur l'obligation pour les élèves de choisir l'une des langues nationales comme première langue moderne. Vous avez répondu que le gouvernement avait décidé de ne pas lancer de débat public sur la question. De plus, le ministre-président a déclaré, sur un plateau télévisé, que vous étiez en train de préparer une note d'orientation. Cette note a été divulguée dans la presse et, lors de la dernière réunion de notre commission, vous avez dit que son contenu était réservé à vos collègues du gouvernement. Le point était bien à l'ordre du jour de la séance du 13 octobre du gouvernement. Cependant, nous ignorons les décisions qui ont été prises ce jour-là.

Par ailleurs, vers la fin du mois de septembre, le Parlement bruxellois a organisé un colloque sur le multilinguisme. Y avez-vous participé? Dans l'affirmative, quels enseignements en avez-vous tirés?

Si le gouvernement a pris une décision, j'imagine que c'est parce que vous avez reçu le deuxième rapport rédigé par vos services au sujet des effets de cette décision sur l'enseignement en immersion, sur la pénurie d'enseignants et sur la situation des professeurs de langue. Avez-vous bel et bien reçu ce rapport? Quelles sont ses conclusions? Les députés pourront-ils prendre connaissance de ce rapport, ainsi que de celui du mois de mai?

Avez-vous consulté les représentants des milieux académiques qui forment les enseignants de langues modernes? Avez-vous consulté les syndicats? Quelles sont les positions des associations de parents au sujet de la décision de ne plus laisser le choix de la première langue?

Pouvez-vous nous détailler l'ensemble des décisions du gouvernement à propos de l'imposition de la première langue moderne? Cela concerne-t-il uniquement le néerlandais, ou l'allemand est-il également pris en compte?

Depuis le dépôt de ma question orale, j'ai entendu des témoignages provenant d'écoles wallonnes situées dans des communes qui sont proches des frontières avec l'Allemagne ou le Grand-Duché de Luxembourg, mais qui n'ont pas de statut

linguistique spécifique. Accordez-vous une attention particulière à ces communes afin qu'elles aient toujours le choix entre le néerlandais et l'allemand?

Les dispositions du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire qui permettent le choix de l'immersion dans les trois langues resteront-elles bien d'application jusqu'à l'entrée en vigueur d'un décret qui réglera la question du choix de la première langue moderne? Avez-vous mesuré l'incidence de cette mesure sur l'emploi, tant pour le cours de première langue moderne que pour l'immersion? Une période transitoire est-elle prévue? Si oui, quelle sera sa durée?

Le gouvernement a pris une décision quasiment sans la moindre consultation. Or, la Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoyait l'organisation d'un large débat public. Mon groupe est persuadé qu'un tel débat est indispensable. Chaque fois que nous abordons le sujet avec nos mandataires locaux ou avec des citoyens, nous constatons qu'aucune étude ne donne des certitudes à ce sujet ou ne permet de trancher la question. Je ne suis donc pas étonnée d'entendre une membre d'un autre parti de la majorité vous demander quelles études et analyses ont été réalisées avant de prendre votre décision.

**M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB).** – Madame la Ministre, les derniers chiffres communiqués concernant l'enseignement des langues indiquent une régression de l'apprentissage du néerlandais en Wallonie. C'est regrettable, tant pour l'emploi que pour l'unité du pays et le rapprochement des Communautés.

Il apparaît cette fois que votre note sur cette thématique a bien fait l'objet de discussions au gouvernement le 13 octobre dernier. Différents échos dans la presse semblent indiquer qu'il existe un accord sur la volonté de rendre l'apprentissage du néerlandais obligatoire.

L'introduction obligatoire du néerlandais comme deuxième langue en Wallonie, à l'exception éventuelle des communes jouxtant la Communauté germanophone, est-elle bien envisagée? Si oui, quelles sont les grandes lignes et les étapes de ce scénario? La date de 2027 a été annoncée pour l'entrée en vigueur de l'obligation. La confirmez-vous? Quelles démarches seront-elles entreprises d'ici 2027 pour instaurer le processus? Pour ma part, je regrette aussi que la thématique n'ait pas fait l'objet d'un débat public, car, vu les nombreux éléments à prendre en considération, les échanges auraient été instructifs.

**M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo).** – Madame la Ministre, comme nous l'avons toujours dit depuis le début de la législature, mon groupe et moi-même sommes très attachés au bilinguisme, et au multilinguisme en général. Il est très important d'améliorer quantitativement et qualitativement l'apprentissage des langues pour tous les élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles, comme prévu dans la DPC. L'apprentissage des langues est un outil de cohésion sociale, d'ouverture sur les autres et le monde et d'affermissement de l'unité nationale, surtout de nos jours. En outre, c'est un vrai passeport pour l'emploi.

Mon groupe était en faveur de l'organisation d'un vaste débat public sur l'enseignement des langues, tel que prévu dans la DPC. Toutefois, le gouvernement a finalement choisi de ne pas organiser de débat. Nous saluons cette décision, prise lors de la dernière séance du gouvernement, même si le débat avait été très instructif. Cela aurait aussi été l'occasion de ramener l'enseignement des langues sur le devant de la scène, en incluant les citoyennes et les citoyens, ainsi que les diverses parties prenantes au débat. Néanmoins, le gouvernement a des contraintes et nous comprenons sa décision.

Le gouvernement a décidé d'imposer le néerlandais comme deuxième langue, à part dans certaines communes qui privilégieraient l'allemand. Je rejoins mes collègues qui vous ont interrogée sur la période transitoire, la pénurie de professeurs de néerlandais et les communes limitrophes avec l'Allemagne et le Grand-Duché de Luxembourg. Qu'est-il prévu sur ces plans?

Enfin, au-delà d'imposer le néerlandais comme deuxième langue, qu'est-il prévu pour donner plus envie aux élèves wallons de s'investir dans l'apprentissage du néerlandais?

**Mme Caroline Désir**, ministre de l'Éducation. – Mesdames les Députées, Messieurs les Députés, le gouvernement a effectivement adopté le 13 octobre dernier, à la suite de ma proposition, une note d'orientation relative à la généralisation du néerlandais ou de l'allemand comme seconde langue en Fédération Wallonie-Bruxelles, et ce, à partir de la troisième année primaire. L'objectif est à la fois de faciliter l'employabilité des élèves et d'œuvrer aux rapprochements culturels entre les Communautés. La note d'orientation permet de dresser un état des lieux de la problématique et d'évaluer les différents enjeux qu'elle soulève. Elle repose sur deux rapports d'analyse réalisés par les services de l'administration. Ceux-ci constituent des éléments de travail techniques et internes non voués à être diffusés publiquement.

Monsieur Soiresse Njall, je vous précise que le dépôt de cette note répond au mandat que le gouvernement m'avait confié il y a déjà plusieurs mois. J'avais initialement formulé des propositions en vue de réaliser une consultation publique conformément à la DPC. Néanmoins, vu que l'ensemble des familles politiques, en ce compris Ecolo, avaient une position qui semblait mûre sur la question, le gouvernement m'a chargé de déposer une note de positionnement comprenant une analyse de faisabilité de la mesure. Je rappelle que le gouvernement prend ses décisions à l'unanimité et que tous les partenaires de la majorité y ont un représentant.

Pour revenir à la note d'orientation adoptée par le gouvernement, celle-ci prévoit que, si l'apprentissage de l'allemand doit légalement être maintenu dans les communes dotées d'un régime linguistique spécial, il pourra être étendu aux communes situées aux frontières avec l'Allemagne, le Grand-Duché de Luxembourg et la Communauté germanophone. Les modalités de la mesure et son périmètre

géographique seront définis ultérieurement par le pouvoir régulateur. Nous devons effectivement encore déterminer si le choix entre le néerlandais et l'allemand restera possible ou si l'allemand sera imposé seul dans les zones concernées. Nous devons également préciser quelles sont les zones concernées.

Par ailleurs, le gouvernement a décidé de garantir le principe de continuité de l'apprentissage de la première langue moderne entre les niveaux d'enseignement primaire et secondaire. Cela signifie que le néerlandais ou l'allemand deviendra obligatoire comme seconde langue lors du passage en secondaire. Il conviendra dès lors de mieux cadrer la possibilité de dérogation ministérielle prévue dans le Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire. Les possibilités d'organiser un enseignement d'immersion en anglais devront également encore être réexaminées. S'il me paraît essentiel de préserver la philosophie du tronc commun, je suis également soucieuse du devenir des écoles qui reposent sur un projet pédagogique de ce type.

Outre la nécessité de recruter 373 maîtres de seconde langue dès la prochaine rentrée scolaire en raison de l'introduction du cours en troisième et quatrième années primaire en Wallonie, la difficulté pour les écoles de trouver des maîtres d'école est une réalité que l'imposition du néerlandais comme unique seconde langue ne fera qu'accentuer. Un profond travail pour recruter de nouveaux enseignants doit être mené, en renforçant l'attractivité de la profession, notamment par des mesures de lutte contre la pénurie et d'incitation à la reconversion professionnelle pour les enseignants de seconde carrière.

Un avant-projet de décret instituant un dispositif expérimental créant un pool local de remplacement et contenant des mesures diverses en vue de lutter contre la pénurie d'enseignants est en cours d'adoption par le gouvernement. Il devrait permettre la valorisation pécuniaire de l'expérience pour les maîtres de seconde langue dans l'enseignement primaire et la reconnaissance des certificats émanant d'organismes nationaux ou internationaux en tant que composante du titre de capacité.

Un groupe de travail spécifiquement consacré aux enseignants de seconde carrière a également formulé des pistes en vue d'encourager les parcours de reconversion professionnelle. Enfin, des instituteurs en fonction pourraient reprendre la charge du cours de seconde langue, notamment les instituteurs maternels dont le nombre va diminuer en raison du déclin démographique.

En tout état de cause, l'impact social qu'aura l'imposition du choix de la première langue moderne sur les maîtres d'anglais et d'allemand doit être au cœur de nos préoccupations. Selon les analyses menées par l'administration, le taux de reconversion de ces membres du personnel s'élève à 86 %. Il conviendra d'assurer une transition sociale évitant un impact négatif sur l'emploi, par exemple, en offrant suffisamment de temps aux enseignants qui perdraient des heures pour se former, voire se réorienter.

Les difficultés et les enjeux liés à la généralisation du néerlandais ou de l'allemand comme seconde langue sont nombreux. Une période transitoire apparaît dès lors indispensable. Elle permettra aux pouvoirs organisateurs et aux écoles de réorganiser progressivement leur offre scolaire et de procéder au recrutement nécessaire. Elle permettra également aux élèves ayant commencé l'apprentissage de l'anglais dans le régime actuel de terminer leur cursus sans devoir changer de seconde langue.

Ainsi, l'obligation d'enseigner le néerlandais ou l'allemand prendra effet à partir de l'année scolaire 2027-2028. Cette année-là, elle commencera en troisième année primaire avant de s'étendre progressivement aux années supérieures, sur la base du même principe que le tronc commun.

Dans cette perspective, un plan de communication détaillée à l'adresse des écoles, des parents et des membres du personnel concernés est essentiel, et je vous confirme que c'est prévu, Madame Cortisse. À plus court terme, le gouvernement m'a chargée de soumettre la note d'orientation au Comité de concertation du Pacte pour un enseignement d'excellence. Les avis des acteurs institutionnels de l'enseignement contribueront à développer la réflexion sur les points d'attention évoqués et pourraient révéler d'autres enjeux, comme celui des évaluations externes ou certificatives. Il m'importe de recueillir tous les points de vue préalablement aux modifications réglementaires requises pour la mise en œuvre de la généralisation du néerlandais ou de l'allemand.

Madame Schyns, le colloque sur le multilinguisme organisé le 24 septembre dernier au Parlement bruxellois correspond à la Journée bruxelloise du multilinguisme. Baptisée «*Betalky@Work*», cette journée était dédiée au multilinguisme dans les entreprises. Bien que l'enseignement des langues dès le plus jeune âge fonde le terreau des compétences linguistiques des futurs citoyens et travailleurs, la thématique de l'évènement ne relevait pas directement de l'éducation. Aussi n'ai-je pas assisté personnellement au colloque cette année.

**Mme Stéphanie Cortisse (MR).** – Je vous remercie pour vos réponses, Madame la Ministre. Je note que plusieurs questions sont à l'examen. Je ne manquerai pas d'y revenir. Au-delà du principe de la généralisation, que je soutiens, il faut résoudre toutes ces questions. Il ne suffirait pas d'approuver aujourd'hui la mesure sans trouver de solutions.

Il ne faut pas non plus sous-estimer l'importance de l'apprentissage de l'anglais qui est une langue internationale, attrayante non seulement pour des questions culturelles et touristiques, mais aussi pour les possibilités d'emploi au-delà de nos frontières.

L'apprentissage de la première langue est avancé à la troisième année primaire. Plus tôt les jeunes apprennent une première langue, plus il leur sera facile d'en apprendre une seconde par la suite. L'éveil aux langues est d'ailleurs déjà présent

à l'école maternelle. De plus, la deuxième langue moderne sera désormais enseignée à partir de la deuxième année secondaire, et non plus à partir de la troisième. L'anglais pourra donc être enseigné plus tôt dans l'enseignement secondaire.

Finalement, l'essentiel est de sortir de l'unilinguisme en Fédération Wallonie-Bruxelles, grâce à un bon apprentissage des langues. Bien que le sujet relève plutôt des méthodes pédagogiques, il serait utile d'encourager les méthodes d'apprentissage ayant davantage recours aux cours en immersion, aux locuteurs natifs, aux échanges d'enseignants entre les Communautés et aux séjours linguistiques dans les autres Communautés. Les langues ne s'enseignent pas comme les mathématiques. Les élèves doivent les pratiquer. Mon groupe ne manquera pas de continuer à suivre ce chantier important.

**Mme Marie-Martine Schyns (Les Engagés).** – Dans ce dossier, j'ai l'impression que la méthode du gouvernement va à l'encontre des grands principes du Pacte pour un enseignement d'excellence. Le Pacte prévoyait de créer des groupes de travail et de mener une réflexion approfondie avec les acteurs de l'enseignement pour ensuite prendre des décisions. Dans le cas présent, le gouvernement suit la logique inverse.

Le gouvernement n'a pas tenu sa promesse d'organiser un débat public. Il a pris sa décision et fixé les grandes lignes avant de mener ses consultations. Le gouvernement décide, puis négocie les modalités de sa décision. Le fonctionnement est donc analogue à celui adopté pour la réforme des rythmes scolaires. Je ne suis pas persuadée que cela soit la bonne méthode pour prendre des décisions.

Madame la Ministre, vous avez choisi cette méthode et vous devez l'assumer. Toutefois, l'entrée en vigueur de la mesure étant prévue en 2027, c'est le prochain gouvernement qui devra s'en charger et, vous le reconnaissez, il reste énormément de problèmes à traiter entre-temps. La pénurie d'enseignants est un premier problème, auquel s'ajoutent la question des écoles en immersion et celle des zones limitrophes.

Certes, vous êtes consciente des problèmes, mais, à ce jour, rien n'a été réglé par le gouvernement. J'espère que, d'ici un an, des solutions concrètes auront été dégagées et que des décisions transparentes auront été prises. Étant résidente dans une région limitrophe, je peux affirmer que de nombreuses questions sont soulevées. Un vent de panique souffle sur les écoles! Pourquoi? Parce que le gouvernement a choisi de prendre des décisions de manière unilatérale et parce que les modalités concrètes selon lesquelles les décisions seront appliquées dans la réalité ne sont pas claires. C'est éminemment dommageable et c'est trahir la méthode initialement prévue par le Pacte.

J'attire votre attention sur un dernier point. Dans les zones frontalières, les écoles se demandent si elles pourront maintenir un choix entre l'allemand et le néerlandais, car certaines zones sont proches des deux Communautés linguistiques, ou si



une des deux langues leur sera imposée. Pour l'instant, vous n'avez pas encore tranché la question, mais sachez que les débats sont vifs dans les zones concernées.

**M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB).** – Je comprends et soutiens l'idée d'une période de transition. Comme je l'ai déjà dit à de nombreuses reprises, je regrette qu'il n'y ait pas eu de débat public, pas tant sur l'opportunité d'une telle réforme que sur les manières de résoudre les problèmes qu'elle soulève.

De manière générale, la décision prise par le gouvernement me réjouit. J'insiste tout de même sur le fait qu'il faut tenir compte des expériences menées ailleurs, notamment à Bruxelles. Le but n'est pas d'imposer ou de généraliser un mode de fonctionnement, mais d'agir efficacement. Certaines expériences sont plus positives que d'autres. Il est donc intéressant de les prendre en compte. L'objectif est d'apprendre le néerlandais, de la manière la plus efficace qui soit.

**M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo).** – Pour toute réforme, ou en tout cas pour toute décision dont les conséquences sont aussi importantes, une période transitoire est indispensable. Le plan de communication est également essentiel. Il convient de le concevoir efficacement, en concertation avec les acteurs, afin qu'il réponde aux inquiétudes qui ont été exprimées.

Pour mon groupe, au-delà de l'imposition, il est important de donner envie d'apprendre des éléments de la culture néerlandophone. De nombreuses activités se tenant à l'extérieur de l'école permettent de découvrir le cinéma, la culture ou encore le théâtre en langue néerlandaise. Les élèves ne manquent pas de stéréotypes sur le néerlandais: «La langue n'est pas belle», «Les Flamands créent des problèmes communautaires», etc. Il faut casser ces clichés.

L'apprentissage d'une des langues nationales ne doit pas empêcher ou interdire l'apprentissage de l'anglais. Plus tôt les élèves commencent à apprendre une langue, plus tôt ils pourront apprendre l'anglais. Cette langue est déjà présente dans leur quotidien, que ce soit sur les réseaux sociaux ou dans les films.

Par ailleurs, dans certains endroits en Wallonie, le choix de la deuxième langue nationale n'est pas une évidence, en raison d'une certaine proximité avec l'Allemagne ou, dans certains cas, d'un bassin touristiquement et économiquement tourné vers le néerlandais. Nous plaidons donc pour qu'une flexibilité soit laissée aux écoles dans ces zones-là.

Nous sommes favorables au débat. Vous avez rappelé les contraintes, Madame la Ministre. Vous avez expliqué les raisons qui ont poussé le gouvernement à prendre cette décision, sur la base des données de l'administration. Nous les avons bien comprises, et nous comprenons la position du gouvernement.

### ***1.13 Question de Mme Stéphanie Cortisse, intitulée «Contrôle renforcé du respect de l'obligation scolaire au 29 août 2022 à la suite de la réforme des rythmes scolaires»***

**Mme Stéphanie Cortisse (MR).** – Madame la Ministre, la réforme des rythmes scolaires est entrée en vigueur depuis la rentrée du lundi 29 août dernier. Dans le décret du 30 mars 2022 relatif à l'adaptation des rythmes scolaires annuels dans l'enseignement fondamental et secondaire ordinaire, spécialisé, secondaire artistique à horaire réduit et de promotion sociale et aux mesures d'accompagnement pour l'accueil temps libre, il est expressément prévu un renforcement du contrôle du respect de l'obligation scolaire par les services du gouvernement en début et en fin d'année scolaire lors des premières années de mise en œuvre de cette mesure. En effet, compte tenu de ce que l'année scolaire anticipe la fin des congés d'été et les retarde au début de l'été, il convient de s'assurer que tous les enfants en âge d'obligation scolaire continueront effectivement de fréquenter l'école à ces périodes de l'année.

Lors de la réunion du 13 septembre dernier de notre commission, vous m'avez confirmé qu'un monitoring de la fréquentation des élèves en début et en fin d'année scolaire était bien prévu et qu'une enquête était en préparation pour recenser l'ensemble des absences, qu'elles soient ou non justifiées, sur trois périodes: de manière rétrospective pour le début et la fin de l'année scolaire 2021-2022 et pour l'actuelle rentrée scolaire 2022-2023; ultérieurement, une collecte des données sera organisée pour disposer cette fois d'informations sur la fréquentation en fin d'année scolaire 2022-2023. Elle devrait permettre de comparer les situations avant et après la réforme des rythmes scolaires.

Concrètement, pour cette rentrée scolaire-ci, l'enquête devait être réalisée par les vérificateurs comptables au moment du comptage du 30 septembre sur un échantillon représentatif de 479 écoles: elle doit permettre d'objectiver la part d'élèves absents par rapport au nombre d'élèves attendus et, parmi ces absences, de recenser celles qui sont justifiées et celles qui ne le sont pas. Pourriez-vous nous présenter les résultats de ce premier contrôle? Pourriez-vous nous en donner la comparaison avec les rentrées scolaires précédentes?

**Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation.** – Le décret du 31 mars dernier prévoit en effet la réalisation d'un monitoring annuel des présences des élèves pour les années 2022-2023 et 2023-2024. Pour ce faire, un échantillon de 214 établissements scolaires a été établi par tirage au sort à partir de l'ensemble des 2 722 écoles recensées en 2020-2021. Depuis le 30 septembre dernier, les vérificateurs sont dans les écoles, jusqu'au 30 novembre prochain, date de fin de la période de collecte des informations et des données.

Le recensement porte sur les absences en début et en fin d'année 2021-2022, qui constitue l'année de référence, ainsi que sur les absences en début d'année 2022-2023. Une collecte similaire sera réalisée en fin d'année, suivant les

mêmes modalités. Comme le prévoit le décret, chaque rapport de monitoring sera transmis au gouvernement pour le 15 novembre qui suit l'année concernée. Madame la Députée, je ne suis donc pas encore en mesure de vous fournir les chiffres que vous réclamez.

**Mme Stéphanie Cortisse (MR).** – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les précisions sur les dates. Nous ne manquerons pas de vous réinterroger à ce sujet en temps opportun.

***1.14 Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Fumée blanche pour un financement équitable des réseaux?»***

**Mme Marie-Martine Schyns (Les Engagés).** – Madame la Ministre, André Antoine a déjà évoqué l'arrêt de la Cour constitutionnelle qui, en 2020, avait annulé l'extension jusqu'en 2038 de la phase transitoire avant la concrétisation des Accords de la Saint-Boniface. Ceux-ci prévoient que les subventions des réseaux subventionnés montent à hauteur de 75 % du réseau de la Communauté française, Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE). La Cour a donc sommé le gouvernement de modifier sa législation en ce sens d'ici la fin de l'année 2022.

Le 18 juillet, vous m'avez indiqué que le projet adopté en deuxième lecture se basait sur trois grands principes: la transposition de l'arrêt de la Cour constitutionnelle et la suppression du mécanisme de financement de l'article 18; la création d'un financement temporaire et décroissant devant permettre aux écoles de WBE de se réorganiser et d'adapter leur fonctionnement à la diminution de leur financement; la réinjection du financement prévu à l'article 18 au bénéfice de tous les réseaux, grâce à une revalorisation des forfaits de fonctionnement appliquée à 100 % pour les écoles de WBE et à 75 % pour les écoles des réseaux subventionnés.

À l'ordre du jour de la séance du gouvernement du 13 octobre dernier figurait, en troisième lecture, l'avant-projet de décret modifiant ce financement. Ce texte a préalablement été concerté avec l'ensemble des réseaux. La dernière version de ce texte répond-elle aux remarques des fédérations de pouvoirs organisateurs? Quelles ont été les remarques du Conseil d'État? Comment y avez-vous répondu?

Quelles sont finalement les grandes lignes de l'accord intervenu au sein du gouvernement, notamment sur les modalités de mise en œuvre, la progressivité du rééquilibrage entre les réseaux et l'échéance finale que le gouvernement s'est fixée pour aboutir aux 75 %?

Quelles sont les prochaines étapes? Vous avez annoncé un texte pour l'automne; nous y sommes. Pourrez-vous tenir le délai fixé par la Cour constitutionnelle? La présidente nous a indiqué que le texte sur le financement arriverait sans doute en même temps que le budget. Je suppose que vous nous communiquerez des éléments clairs et positifs afin de répondre à l'arrêt de la Cour et de rétablir l'égalité de traitement et l'équité entre les différents réseaux.

**Mme Caroline Désir**, ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, comme je l'ai déjà précisé en réponse à votre précédente question sur le sujet, les discussions en concertation sur le projet de décret modifiant le financement de l'enseignement en Communauté française ont essentiellement porté sur l'avantage financier de l'article 18 et sur la durée du *phasing out*. Aucune modification n'a été apportée au texte à la suite de ces réunions.

Le Conseil d'État a quant à lui émis des remarques appelant à conforter la motivation du maintien d'une période transitoire ou à préciser certaines dimensions très spécifiques des mécanismes d'allocation de moyens. Ces remarques ont été suivies, mais les grandes lignes du décret restent bien celles qui vous ont été présentées précédemment. Vous aurez l'occasion de découvrir ce texte très rapidement puisqu'il a été approuvé en troisième lecture par le gouvernement et sera donc soumis au Parlement.

**Mme Marie-Martine Schyns (Les Engagés)**. – J'étudierai attentivement les procès-verbaux des réunions de concertation pour vérifier si les fédérations de pouvoirs organisateurs sont satisfaites de l'accord. Nous attendons le projet de texte pour étudier les modalités pratiques et serons attentifs à la motivation de la durée de la période transitoire, puisque le Conseil d'État avait visiblement déjà un peu tiqué sur ce point.

### ***1.15 Question de Mme Mathilde Vandorpe, intitulée «Situation des internats en Fédération Wallonie-Bruxelles»***

**Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés)**. – Madame la Ministre, nous parlons régulièrement des internats et de leur fréquentation. En général, vous annoncez des baisses des inscriptions sur la base des comptages des dix dernières années. Toutefois, un récent reportage de RTL-TVI indique une hausse importante du nombre d'internes lors de cette rentrée scolaire, au point que la plupart des établissements afficheraient complet. Les chiffres officiels de comptage au 1<sup>er</sup> octobre devraient être connus aujourd'hui. Pouvez-vous dès lors faire le point sur ces chiffres par zone d'enseignement et me confirmer cette bonne nouvelle?

À quelles raisons imputez-vous cette progression? Est-elle identique pour les élèves de l'enseignement fondamental et ceux de l'enseignement secondaire? Enfin, l'an dernier, un internat avait été touché par les inondations de la mi-juillet. La situation dans cet établissement est-elle revenue à la normale?

**Mme Caroline Désir**, ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) m'informe qu'à ce jour, la collecte des déclarations de la population des internats organisés et subventionnés par la Communauté française est toujours en cours. Le délai donné aux administrateurs et aux pouvoirs organisateurs pour introduire leur déclaration était le 15 octobre dernier. Force est de constater que certaines déclarations n'ont pas encore

été fournies à l'administration. Celle-ci a déjà lancé un rappel. Il m'est donc difficile d'établir une quelconque projection sur l'évolution globale de la population des internats, bien que le reportage de RTL-TVI que vous évoquez à cet égard semble positif. Nous en reparlerons dès que toutes les données auront été collectées et les analyses effectuées.

**Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés).** – Madame la Ministre, nous vous réinterrogerons prochainement, car les finances de certains internats étaient dans le rouge. Certes, la crise de la Covid-19 a joué un rôle et accentué le phénomène, mais nous observons cette tendance depuis dix ans. Une hausse de la fréquentation serait donc positive, y compris pour le personnel des internats. Toutefois, qu'en est-il de ma question sur l'internat touché par les inondations l'an dernier?

**Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation.** – Je vous enverrai ma réponse par courriel.

***1.16 Question de Mme Mathilde Vandorpe, intitulée «Bilan de la rentrée dans les options “services aux personnes” dans l'enseignement secondaire»***

**Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés).** – Dès les premières heures de la pandémie, les citoyens ont encouragé les travailleurs du domaine de la santé et des services aux personnes dans les hôpitaux et les maisons de repos. Ils ont pris conscience de l'importance de tous ces métiers, de l'infirmière à la puéricultrice, de l'aide-soignant à l'aspirant en *nursing*, de l'aide familiale à l'agent médicosocial...

Deux ans et demi plus tard, Madame la Ministre, alors que le gouvernement fédéral vient encore d'annoncer des coupes budgétaires dans les soins de santé, j'aimerais vous interroger sur les options «services aux personnes» et «paramédical» des troisième et quatrième degrés de l'enseignement secondaire. Dans ces métiers, le *turn-over* est important et la relève doit être préparée sans discontinuer. Dès lors, pouvez-vous faire le point sur la fréquentation de ces sections au cours des deux dernières années? Disposez-vous de chiffres, même non certifiés, pour la dernière rentrée scolaire?

Quelle est votre analyse de l'évolution de ces filières? L'Observatoire du qualifiant, des métiers et des technologies (OQMT) a-t-il produit des études pour ces métiers? Le Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ) travaille-t-il sur de nouvelles professions émergentes dans ce secteur? Existe-t-il des campagnes de promotion de ces métiers, dont certains sont en pénurie, y compris les fonctions requérant un diplôme de l'enseignement supérieur? Si ce n'est pas le cas, en avez-vous déjà discuté avec la ministre Glatigny? Une collaboration avec les cités des métiers est-elle envisagée pour faire découvrir ces professions et y attirer les jeunes?

**Mme Caroline Désir**, ministre de l'Éducation. – Pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022, les données fournies par mon administration mettent en évidence une légère diminution, de l'ordre de 2 %, du nombre d'élèves inscrits dans les options «services aux personnes» dans les troisième et quatrième degrés de l'enseignement secondaire. Ces options incluent les métiers suivants: aspirant en *nursing*, aide familiale, puériculteur, aide-soignant, infirmier breveté et agent médicosocial. Je tiens à votre disposition le tableau détaillé des effectifs, Madame la Députée.

Les missions de l'OQMT étant transversales, aucune étude spécifique à ces métiers n'a été réalisée à ce jour. Les travaux du SFMQ sur les métiers concernés sont suspendus dans l'attente des conclusions des débats de la *task force* «Soins de santé», qui devront être communiquées par le ministre Vandembroucke. Lors des réflexions sur les soins infirmiers, la ministre Glatigny et moi-même avons évoqué la pénurie qui touche ces professions. Cependant, la promotion de celles-ci ne relève pas de nos compétences ni de celles des cités des métiers, qui sont des centres d'information et de conseil sur l'orientation professionnelle tout au long de la vie. Cette responsabilité incombe aux secteurs.

Par ailleurs, nos relations avec les cités des métiers se concentrent sur l'orientation scolaire des élèves. Il existe déjà des partenariats entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, les cités des métiers et les carrefours des métiers, notamment à travers le détachement de chargés de mission experts en orientation. Toutefois, les cités des métiers restent responsables des relations avec les différents secteurs à des fins d'information.

**Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés)**. – Il serait certainement intéressant de dresser un état des lieux vis-à-vis de ces métiers, Madame la Ministre. J'entends bien que les missions de l'OQMT sont plus globales, mais une analyse précise de la demande concernant ces métiers est essentielle. En effet, si nous constatons déjà une diminution de cette demande aujourd'hui, nous devons être attentifs à l'évolution à long terme. Durant la crise, il a été beaucoup question des difficultés qui ont affecté ces métiers, ce qui a peut-être rebuté plus d'un étudiant. Il serait donc opportun de réactiver les conventions sectorielles pour relancer ce domaine, car nous aurons toujours besoin de ces professionnels essentiels. La relève doit être préparée sans discontinuer, car de nombreuses personnes abandonnent en cours de route.

**1.17 Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Nouveau répertoire des options groupées de l'enseignement qualifiant»**

**Mme Marie-Martine Schyns (Les Engagés)**. – Jeudi dernier, à Namur, une des revendications des manifestants concernait l'avenir de l'enseignement qualifiant. La crainte d'une régionalisation d'une partie de l'enseignement secondaire n'est pas nouvelle. Cependant, en raison des propos tenus par certaines personnalités

politiques lors des fêtes de Wallonie, ce sentiment de crainte s'est peut-être renforcé.

Notre Parlement a adopté au mois de juillet le parcours d'enseignement qualifiant (PEQ) en supprimant la certification par unités (CPU). Néanmoins, les parties les plus importantes du chantier n° 5 du Pacte pour un enseignement d'excellence restent en jachère. Comme dans d'autres dossiers, le manque de décision et d'information est une source d'inquiétude. Les écoles ne sachant pas comment se positionner, elles hésitent à investir dans du matériel leur permettant d'être le plus à jour possible, souvent grâce au Fonds des équipements et services collectifs (FESC). Les enseignants assurant des cours techniques et de pratique professionnelle en troisième secondaire s'inquiètent, et ce, d'autant plus qu'ils ignorent la suite des événements. Les enseignants des sections moins fréquentées s'inquiètent aussi, quand bien même les métiers auxquels ces sections préparent sont en pénurie sur le marché de l'emploi. Que se passera-t-il pour ces sections qui se trouvent en dessous des normes? Seront-elles supprimées ou auront-elles la chance de bénéficier d'une campagne de promotion?

Face à l'absence d'information sur le nouveau répertoire des options groupées et face à l'incertitude du plan social, pouvez-vous faire le point sur les solutions et les choix politiques qui restent à faire? Prévoyez-vous une communication précise à cet égard?

Les équipes de la Cellule opérationnelle du changement (COC) du chantier n° 5 ont-elles travaillé sur des simulations et des projections concernant les cohortes d'élèves à l'horizon 2027-2028, ainsi que sur les conséquences de la réorganisation des deux filières, à savoir la filière de transition et la filière qualifiante qui regroupera l'enseignement technique de qualification et l'enseignement professionnel? La piste consistant à remettre au travail des enseignants dans les cours du tronc commun, notamment au niveau du référentiel de formation manuelle, technique, technologique et numérique (FMFTN), est-elle toujours d'actualité? Un programme de formation pédagogique adapté au niveau des élèves de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire est-il élaboré en concertation avec votre collègue responsable de l'enseignement de promotion sociale et de l'enseignement supérieur? Le Comité de concertation du Pacte a-t-il été récemment informé de l'avancée des travaux relatifs à l'enseignement qualifiant? Au sujet du nouveau référentiel de FMFTN, des mandataires communaux nous ont interrogés sur les outils nécessaires à ces différents axes. Ces outils existent-ils? Sont-ils en voie de développement? Des soutiens particuliers sont-ils prévus? Bref, énormément de questions se posent sur l'enseignement qualifiant.

**Mme Caroline Désir**, ministre de l'Éducation. – L'avant-projet de décret relatif à la réforme de la gouvernance de l'offre d'options dans l'enseignement qualifiant a été présenté en Comité de concertation du Pacte ce jeudi 20 octobre. Une série de modifications doivent encore être apportées au texte avant sa présentation en

première lecture au gouvernement d'ici la fin du mois de novembre. Il m'est dès lors difficile de vous en dire plus sur le contenu précis de la réforme, y compris sur les options menant à des métiers en pénurie, même si je peux vous confirmer que ces dernières font l'objet d'une attention particulière.

Concernant la réorganisation des parcours de l'enseignement qualifiant, la question de la filière unique envisagée dans l'avis n° 3 du Groupe central n'a pas encore été abordée lors du chantier n° 5 du Pacte. Aucune simulation en la matière n'a dès lors encore été effectuée.

À propos de la reconversion des membres du personnel, notamment de l'enseignement qualifiant à la suite des différentes réformes, je vous renvoie à la réponse que j'ai adressée plus tôt à M. Kerckhofs.

Enfin, en ce qui concerne le nouveau référentiel de FMTTN, le gouvernement se prononcera ce jeudi en deuxième lecture sur un avant-projet de décret visant à élargir le périmètre des éléments finançables dans le cadre de la subvention «Manolo». Il s'agira de garantir l'effectivité des nouveaux référentiels d'éducation culturelle et artistique (ECA) et de FMTTN en soutenant les écoles dans l'acquisition de matériel pédagogique. Une liste de matériels éligibles devrait d'ailleurs être arrêtée par le gouvernement sur proposition du Service général de l'inspection (SGI).

**Mme Marie-Martine Schyns (Les Engagés).** – Il est positif de savoir que les écoles pourront investir dans du matériel. Nous en avons beaucoup parlé à l'occasion du vote du parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA).

J'ai toutefois été interpellée au sujet du référentiel FMTTN. Un certain nombre d'acteurs du monde du travail, notamment la Confédération de la construction, sont prêts à construire des modules facilement transportables.

Si nous pouvons nous réjouir d'avoir la possibilité d'être subventionnés pour acheter du matériel, certains secteurs et certaines filières seraient favorables à des partenariats, par exemple les filières en lien avec l'énergie ou la construction. À une époque, des ateliers avec des outils peu coûteux étaient organisés. Ils pouvaient eux-mêmes fournir des espèces de kits; il serait intéressant de relancer cette initiative.

Je note ici que mon «ordre» de préférence a été respecté concernant le projet relatif au répertoire des options groupées, à savoir, d'abord la concertation avec les acteurs, puis le passage au gouvernement. Nous serons donc attentifs à ce texte.

Je vous invite à communiquer avec les écoles de l'enseignement qualifiant, qui ne savent pas où elles en sont. Leur donner la date de finalisation du texte, ou du moins une fourchette, les rassurerait.



### ***1.18 Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Collaboration entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et Bibliothèques sans frontières»***

**Mme Marie-Martine Schyns (Les Engagés).** – Bibliothèques sans frontières (BSF) est une organisation non gouvernementale (ONG) internationale liée à la Khan Academy. Son objectif est de faciliter l'accès à la culture et à l'éducation. Présente depuis cinq ans en Belgique, cette organisation développe deux grands pans d'activités: l'aide à la réussite ainsi que la promotion des sciences et du numérique. Elle a des activités à grande échelle dans ces domaines-là et elle est en train de mettre sur pied des actions liées à la lecture. Cette ONG organise des formations données par l'Institut interréseaux de la formation professionnelle continue (IFPC) et le Conseil de l'enseignement catholique pour la formation en cours de carrière (CECAFOC). Elle entretient aussi des relations avec le Conseil de l'enseignement des communes et des provinces (CECP) et le Conseil des pouvoirs organisateurs et de l'enseignement officiel neutre subventionné (CPEONS) et dans une moindre mesure avec Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) et le Secrétariat général de l'enseignement catholique (SeGEC). Selon son rapport d'activités, sur les deux dernières années, BSF a mis en ligne 2 000 vidéos et articles, en mathématiques et en sciences. Elle est aussi répertoriée sur [www.e-classe.be](http://www.e-classe.be).

Les acteurs de la Khan Academy se soucient des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de ses référentiels. Ils mettent à la disposition des enseignants des outils très utilisés. Ils travaillent aussi dans des structures hors des écoles. À cet effet, ils forment gratuitement les bénévoles travaillant dans les écoles de devoirs. Un de leurs objectifs principaux est de travailler sur la différenciation des apprentissages, sur la remédiation, avec des outils en partie numériques.

Madame la Ministre, êtes-vous au courant de leurs activités, notamment celles concernant l'axe de la lecture? Avez-vous rencontré les représentants de BSF et de la Khan Academy? Confirmez-vous la collaboration de BSF avec les services e-classe? Combien de productions de la Khan Academy se trouvent-elles sur e-classe? Quel est leur taux de fréquentation? Sont-elles beaucoup visionnées? Ces séquences sont-elles conformes aux nouveaux référentiels du tronc commun et, de manière générale, pour les années non encore concernées par ceux-ci, aux socles de compétence et aux référentiels des deuxième et troisième degrés de l'enseignement secondaire? Le Service général de l'inspection (SGI) a-t-il été consulté à cet égard? Accordez-vous une subvention particulière à cette ONG? Disposez-vous d'un rapport d'activités à cet égard? Une évaluation a-t-elle été réalisée par les services de l'administration de l'inspection sur les collaborations avec la Khan Academy? Si le partenariat est positif, pouvez-vous envisager de les soutenir?

**Mme Caroline Désir**, ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, je suis bien informée des activités de l'ASBL Bibliothèques sans frontières Belgique. Une demande de collaboration étroite avec le Service général du numérique éducatif (SGNE) avait été formulée par cette association afin de partager les ressources issues de la Khan Academy sur la plateforme e-classe. Cette collaboration entre ses représentants et le SGNE est effective depuis mai 2021. Il m'importe de rappeler que cette ASBL est une antenne belge de l'ONG Bibliothèques sans frontières dont l'objet est de traduire et d'adapter les contenus anglophones de la Khan Academy. Un travail de réadaptation de ces contenus aux référentiels du tronc commun est en cours. Ces contenus ont pour vocation d'intégrer e-classe au fil de leur adaptation aux référentiels en priorisant les activités élaborées pour les premières années de l'enseignement primaire. À ce jour, aucune ressource n'a encore été publiée. Toutefois le travail avance bien en ce sens. Bibliothèques sans frontières développe par ailleurs des contenus propres, notamment les cyber-héros, qui consistent en une série d'activités pédagogiques visant à sensibiliser les 8-13 ans à la cybercitoyenneté et à l'usage responsable d'internet. Ces activités ont été élaborées en concordance avec le volet numérique du référentiel de formation manuelle, technique, technologique et numérique (FMTTN) et leurs contenus se retrouvent sur la plateforme e-classe. Elles ont été consultées plus de 150 fois depuis leur publication.

Aucune demande n'a été formulée par le SGNE aux services de l'inspection qui n'a, pour l'instant, relevé aucune discordance avec les référentiels. Enfin, l'ASBL fait partie, depuis 2020, des bénéficiaires des appels à projets en matière d'apprentissage des mathématiques, des sciences, du numérique et de la lecture en vue de lutter contre l'échec scolaire. Les rapports d'activités sont transmis à l'administration qui les évalue. Ces évaluations ont jusqu'ici toujours été positives.

**Mme Marie-Martine Schyns (Les Engagés)**. – Madame la Ministre, en vous remerciant pour ces précisions, j'imagine que, si l'ASBL répond aux appels à projets en mathématiques, en sciences et en lecture, c'est qu'un soutien leur est accordé par cette voie. Ces acteurs et leurs outils commencent à gagner en notoriété et cela vaudrait sans doute la peine d'obtenir, dans le courant de l'année prochaine, un inventaire des outils mis en ligne et de connaître leur succès auprès des enseignants.

### ***1.19 Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Mosa Ballet School»***

**Mme Marie-Martine Schyns (Les Engagés)**. – Madame la Ministre, le 6 juillet dernier, nous avons adopté le décret prévoyant la mise sur pied de la *Mosa Ballet School* à travers un dispositif expérimental. Deux mois après la rentrée scolaire, je reviens sur la création de cette école et son articulation avec l'enseignement obligatoire. Lors des débats, mon groupe politique avait épinglé plusieurs points d'attention concernant les modalités organisationnelles: l'articulation entre les

deux entités, le rôle du coordinateur pédagogique, le soutien à l'apprentissage du français – puisque l'école peut accueillir des élèves étrangers –, mais aussi les assurances ou encore le bien-être. Nous n'avons pas voté en faveur de ce texte pour trois raisons: la première concerne le minerval, la deuxième l'exclusivité et le manque d'ouverture du modèle de partenariat public-privé (PPP), tandis que la troisième a trait à l'articulation du projet avec le tronc commun.

Madame la Ministre, combien d'élèves se sont-ils inscrits à la *Mosa Ballet School* le 29 août dernier? Combien l'école compte-t-elle d'élèves francophones, d'élèves de la Communauté flamande et d'élèves d'une autre nationalité? En quelle année d'enseignement secondaire sont-ils inscrits? Quelle est la proportion de filles et de garçons? Des élèves se sont-ils désistés à la dernière minute? Si oui, pour quels motifs? Combien de bourses la Fédération Wallonie-Bruxelles a-t-elle octroyées cette année pour couvrir tout ou partie du minerval? Au niveau de la scolarité, les élèves sont-ils tous inscrits dans une même école, comme vous l'aviez indiqué lors des débats? Comment fonctionne l'articulation entre la *Mosa Ballet School* et l'école secondaire? Les inscriptions en danse ont-elles eu un impact sur les établissements d'enseignement secondaire organisant des humanités artistiques, notamment à Louvain-la-Neuve et à Fragnée?

**Mme Caroline Désir**, ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, 83 élèves se sont inscrits à la *Mosa Ballet School* pour cette première année scolaire. Parmi eux, 79 ont pu entamer leur formation à la date prévue et sont bien inscrits également à l'Athénée royal Charles Rogier, de la première à la sixième année secondaire. Trois élèves de nationalité étrangère se sont désistées juste avant la rentrée. D'après leurs parents, leur projet n'était en effet pas encore suffisamment abouti et affirmé pour passer une année complète en internat à l'étranger. Une autre élève, francophone, est partie après quelques jours en raison de difficultés à s'adapter au programme de danse proposé.

Parmi ces élèves, 25 sont belges dont 4 sont issus de la Communauté flamande. Quelque 58 élèves sont étrangers, parmi lesquels on dénombre une quinzaine de nationalités différentes. Pour cette première année scolaire, on dénombre 17 garçons. Ce nombre est vraisemblablement amené à croître en fonction de la notoriété de l'école. La *Mosa Ballet School* organise ses auditions prioritairement en Belgique pour favoriser l'entrée de jeunes talents issus du territoire. Jusqu'ici, les jeunes talents de notre Fédération partaient en effet à l'étranger, notamment en France, en Suisse et à Monaco. Il est probable qu'au fil du temps, de plus en plus de talents francophones chercheront à intégrer la *Mosa Ballet School*.

Il n'a jamais été envisagé que des bourses spécifiques soient octroyées aux élèves par notre Fédération, mais 28 bourses, partielles ou totales, ont été accordées par la *Mosa Ballet School*. Par ailleurs, une convention entre cette dernière et Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) régit les relations et la collaboration opérationnelle entre l'école de ballet et l'athénée, notamment sur les aspects suivants:

la coordination de l'encadrement des élèves, la question des responsabilités aux différents moments de la journée, les modalités du pilotage du partenariat ou encore certaines questions administratives comme la gestion des équivalences de diplôme au regard de la présence d'un nombre important d'élèves étrangers.

La communication est permanente entre l'athénée et la *Mosa Ballet School* pour garantir le bien-être de chaque élève. Elle permet aussi un suivi au plus près de la scolarité générale. Une rencontre plus formelle des partenaires est prévue sur une base trimestrielle pour faire le point. À ce jour, je ne suis pas en mesure de vous fournir les éléments concernant un éventuel impact de l'ouverture de la *Mosa Ballet School* sur les écoles secondaires organisant des humanités artistiques. En effet, les chiffres du comptage des élèves au 1<sup>er</sup> octobre sont encore en cours de validation par les services de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO). Vous pourrez certainement y revenir un peu plus tard.

**Mme Marie-Martine Schyns (Les Engagés).** – Madame la Ministre, ces éléments de réponse sont positifs, notamment en ce qui concerne la question des bourses octroyées. Je reviendrai vers vous, peut-être par le biais d'une question écrite, pour déterminer l'implication budgétaire finale de notre Fédération à l'égard de cette école particulière. Quoi qu'il en soit, nous suivrons de près l'évolution des élèves à la fin de cette année scolaire.

***1.20 Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Cohérence entre les référentiels du tronc commun et la réforme de la formation initiale des enseignants»***

**Mme Marie-Martine Schyns (Les Engagés).** – Il semble que certains projets de formation initiale ne forment pas les enseignants aux contenus à enseigner. Les hautes écoles jouissent d'une liberté plutôt importante: la seule exigence du décret du 2 décembre 2021 modifiant le décret du 7 février 2019 définissant la formation initiale des enseignants est que les nouveaux enseignants diplômés à partir de juin 2027 aient le niveau minimal requis pour enseigner le contenu des référentiels.

Par exemple, seulement 2 ECTS (*European Credit Transfer System*) sur 240 seraient prévus pour la didactique et le contenu disciplinaire du référentiel de formation manuelle, technique, technologique et numérique (FMTTN), et ce, pour une formation dont le volume hebdomadaire est équivalent à celui d'un cours de sciences.

Madame la Ministre, cette question concerne également les compétences de votre collègue Valérie Glatigny, mais, alors que le cadre *Digital Competence Framework for Citizens* (DigComp) 2.2 pour les citoyens et son équivalent *Digital Competence Framework for Educators* (DigCompEdu) pour les enseignants est adopté par la Fédération Wallonie-Bruxelles, il me paraît difficilement compréhensible qu'il ne se traduise pas de manière substantielle dans la formation initiale des enseignants

(FIE). C'est ce qui a justifié, selon l'exposé des motifs et le commentaire des articles du décret du 2 décembre 2021, le doublement des crédits de l'axe de la «formation à et par la communication».

Bien que l'appellation «technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement» (TICE) évolue désormais vers l'«éducation par le numérique», la «technopédagogie» ou encore le «numérique éducatif», l'ambition du gouvernement et les besoins du Pacte pour un enseignement d'excellence traduits dans la stratégie numérique pour l'éducation ont-ils été bien compris dans l'enseignement supérieur?

Ce qui est réellement enseigné dans les hautes écoles correspond-il aux référentiels qui figurent dans le Pacte? Des rumeurs et des ébauches de programmes de formations semblent indiquer que certains établissements loupent le coche de la transition numérique, pourtant nécessaire à notre enseignement et au renforcement de la FIE. La situation pourrait être similaire en ce qui concerne le référentiel d'éducation artistique.

De manière générale, comment vous assurez-vous que la concertation sur la FIE aboutisse à des programmes de formation de futurs diplômés prêts à enseigner conformément aux référentiels du tronc commun? Avez-vous pris contact avec la ministre Glatigny afin qu'elle alerte les établissements d'enseignement supérieur, qui n'ont pas directement participé aux travaux du Pacte, de l'ampleur du changement de paradigme et des nouvelles exigences du nouveau tronc commun dans ces compétences?

Existe-t-il, au sein de la Commission de coordination de la formation initiale des enseignants, de l'enseignement obligatoire, de promotion sociale et secondaire artistique à horaire réduit (COCOFIE), un groupe de travail qui vérifie l'adéquation entre le contenu des référentiels et les programmes de formation dans les hautes écoles et les universités?

**Mme Caroline Désir**, ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, je comprends votre préoccupation d'assurer une adéquation entre le contenu de la FIE et les nouveaux référentiels disciplinaires du tronc commun. Nous sommes actuellement dans une phase où nous redéfinissons l'ensemble du paysage de l'enseignement, depuis la FIE jusqu'au cursus d'apprentissage des élèves.

Si la réforme des référentiels du tronc commun et celle de la FIE constituent les premières pièces de ce puzzle systémique, d'autres suivront. L'enjeu est bien d'assurer une cohérence d'ensemble entre la FIE et la formation professionnelle continue des enseignants, les titres et fonctions des membres du personnel ainsi que les grilles horaires et les référentiels du tronc commun. Vous mesurez l'importance de garantir cette cohérence autant que l'ampleur de la tâche que cela implique. C'est notamment à cet effet que la COCOFIE a été créée. Sa mission consiste à établir un lien institutionnel entre l'enseignement supérieur et l'enseignement

obligatoire. Il y sera effectivement question, entre autres dossiers, de l'adéquation entre les référentiels et les formations de l'enseignement supérieur. Son cadre est plus large et sera étendu à d'autres instances, notamment à la Commission interréseaux des titres de capacité (CITICAP) pour instruire cette problématique d'adéquation. L'enjeu consiste à définir des perspectives claires pour les enseignants, les formateurs et les étudiants concernés.

Les chantiers du Pacte pour un enseignement d'excellence s'y consacrent actuellement. Vous comprendrez que je ne peux m'avancer davantage à ce stade, d'autant plus que, comme vous l'avez précisé, cette matière relève d'abord des compétences de ma collègue Valérie Glatigny, chargée de l'enseignement supérieur, avec laquelle je suis en contact à ce sujet.

**Mme Marie-Martine Schyns (Les Engagés).** – J'interrogerai encore la ministre Glatigny sur cette adéquation entre les contenus, car votre réponse manque de clarté et est peu étayée. La COCOFIE doit faire le lien entre les deux mondes, celui du tronc commun dans l'enseignement secondaire et celui de la formation des futurs enseignants dans les hautes écoles. Cette commission a mis du temps à démarrer ses travaux.

J'espère que la ministre Glatigny pourra m'informer davantage, en particulier sur les deux référentiels relatifs à la FMTTN et à l'éducation culturelle et artistique (ECA). En effet, nous avons des craintes, car ces référentiels sont déjà en cours dans les première et deuxième années primaires et la FIE va commencer lors de la prochaine année académique. Or, si le nombre de crédits est insuffisant, nous courons à l'échec. Je ne veux pas être un oiseau de mauvais augure, mais l'ampleur de la tâche ne me semble pas mesurée de part et d'autre.

***1.21 Question de Mme Mathilde Vandorpe, intitulée «Élèves de l'enseignement spécialisé sans transport scolaire en Fédération Wallonie-Bruxelles»***

**Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés).** – Environ 300 enfants en Région de Bruxelles-Capitale ne peuvent plus rejoindre leur école d'enseignement spécialisé. Le nombre d'enfants qui sont dans une situation similaire en Wallonie est indéterminé. Ce sont autant d'élèves en décrochage, même involontaire!

La liste des plaintes que formulent les directions, les parents et les élèves de l'enseignement spécialisé à ce propos est longue: les sociétés chargées des transports scolaires deviennent de plus en plus exigeantes vis-à-vis des écoles, elles ne respectent plus les horaires de ces dernières et elles exigent des éducateurs à la sortie de tous les bus. En outre, la durée des transports est toujours aussi longue et les circuits sont souvent annulés en raison de la pénurie de chauffeurs. Les enfants et leurs parents sont donc livrés à eux-mêmes et doivent se débrouiller. Pour certains enfants, il faut un transport spécifique que les parents ne peuvent pas prendre en charge faute de moyens adaptés. D'autres attendent devant leur maison

un transport qui n'arrive jamais, alors que leurs parents sont déjà partis travailler.

Bien que cette matière ne relève pas uniquement de vos compétences, Madame la Ministre, votre cabinet est représenté dans les commissions régionales qui gèrent le transport scolaire. Quel est le rôle exact de vos représentants dans ces commissions? Quels sont les leviers à votre disposition pour faire évoluer la situation? Quelles missions et quel mandat avez-vous donnés à vos représentants à cet égard? Les majorités gouvernementales étant identiques en Région wallonne et en Fédération, il doit y avoir moyen de se parler et de trouver une solution.

Quelles actions menez-vous, en concertation avec les fédérations de pouvoirs organisateurs et les directions pour assurer l'apprentissage de ces élèves qui ne peuvent pas rejoindre leur école? Avez-vous récemment rencontré les représentants des associations de directeurs de l'enseignement spécialisé à ce propos? Cette année, certaines familles se retrouvent dans des situations très compliquées en raison des pénuries de chauffeurs et des exigences supplémentaires.

**Mme Caroline Désir**, ministre de l'Éducation. – Les opérateurs régionaux de transport scolaire font effectivement face à une série d'événements inédits depuis plusieurs mois: pénurie de chauffeurs, crise énergétique, difficultés structurelles liées à la concurrence, enjeux financiers relatifs notamment au salaire des chauffeurs. Ces problèmes se manifestent d'ailleurs de la même manière et avec les mêmes conséquences au-delà de nos frontières.

Dans ce contexte extrêmement compliqué, les pouvoirs régionaux compétents en matière de transport scolaire mettent tout en œuvre afin de trouver des solutions au bénéfice des élèves. Il n'y a pas de compétence partagée en la matière. Toutefois, un représentant de mon cabinet participe en tant que membre invité, avec voix consultative, aux commissions régionales de transport scolaire. Cela me permet à la fois d'apporter aux Régions les informations utiles du point de vue de l'enseignement, d'obtenir de la part des Régions les dernières informations précises sur les situations existantes et d'envisager conjointement des pistes de solution.

De mon côté, je veille à minimiser les impacts négatifs de cette situation sur les écoles, à travers le seul levier dont je dispose: je fais en sorte que les absences éventuelles des élèves concernés soient considérées comme des absences justifiées et qu'elles n'affectent donc ni le calcul de l'encadrement pour les écoles ni les règles en matière d'obligation scolaire pour ces élèves. C'est bien le minimum à faire. Cela n'enlève en rien l'urgence de trouver des solutions pour permettre à ces élèves de fréquenter normalement l'école.

Force est malheureusement de constater que, malgré la créativité dont tous les acteurs ont fait preuve depuis la rentrée scolaire, la situation semble désormais stagner. Si, pendant des semaines, nous sommes parvenus à réduire le nombre de

circuits touchés, tout est bloqué aujourd’hui. Il reste un nombre très important d’élèves, tant à Bruxelles qu’en Wallonie, qui ne sont toujours pas pris en charge. Pour cette raison, nous avons décidé d’organiser une nouvelle réunion entre les représentants de tous les ministres concernés ou compétents, afin de trouver d’autres pistes de solution pour sortir de cette situation qui, si elle était déjà difficile avant cette crise, est désormais totalement inacceptable.

**Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés).** – Précédemment, dans certaines situations complexes, notamment dans la province de Luxembourg, un système de taxis a été instauré pour éviter les trajets trop longs, ce qui a permis de résoudre certains problèmes.

Je comprends les difficultés liées à cette situation. J’entends que les jours d’absence ne sont pas comptabilisés, mais ce n’est pas ce qui compte pour les enfants concernés. Plusieurs personnes de mon entourage vivent cette situation difficile et je trouve inadmissible que les enfants en pâtissent. Ces familles ne sont même pas prévenues. Il y a un minimum de respect à avoir vis-à-vis des parents et des enfants.

Madame la Ministre, je suis consciente que vous n’avez pas toutes les cartes en main et que vous essayez d’actionner un maximum de leviers. Vous avez toutefois un rôle de sensibilisation à jouer par rapport à cette situation dans l’enseignement spécialisé. Je sais que vous y êtes attentive et je compte sur vous pour attirer l’attention des autorités régionales à ce sujet.

### ***1.22 Question de Mme Mathilde Vandorpe, intitulée «Évolution de l’enseignement à domicile»***

**Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés).** – Madame la Ministre, au milieu du mois de septembre 2021, je vous ai interrogée sur l’évolution des inscriptions dans l’enseignement à domicile. Cette année, de nouvelles dispositions donnent dix jours supplémentaires pour que les parents inscrivent leurs enfants dans ce cadre, dans des conditions particulières.

Le 15 octobre dernier, sur la base d’informations de votre administration, «*La DH*» a fait état de la poursuite de la hausse du nombre d’inscriptions en indiquant que 3 425 demandes avaient été introduites auprès de vos services, soit une hausse de 420 par rapport à l’an dernier. L’Union francophone des associations de parents de l’enseignement catholique (UFAPEC) indiquait que «le nombre d’enfants ou d’ados en enseignement à domicile est six fois plus important maintenant qu’il y a treize ans».

Ma question porte sur l’évolution des chiffres et sur les causes les plus réalistes de cette nouvelle hausse. La crise de la Covid-19 est terminée; les craintes que les parents avaient de laisser leurs enfants à l’école et leur souci d’éviter les contaminations entre l’école et les familles ne devraient plus être de mise.



Pouvez-vous faire le point sur le nombre d'inscrits lors de cette rentrée? Confirmez-vous les informations parues dans la presse? Toutes ces inscriptions ont-elles été validées? Si ce n'est pas le cas, quelle est la proportion de demandes refusées? Comment expliquez-vous cette évolution? Pouvez-vous mettre un accent particulier sur les chiffres d'élèves de troisième année maternelle?

Les dix jours supplémentaires n'ont-ils pas eu un effet positif sur les inscriptions? Avez-vous pu isoler les inscriptions de dernière minute et en déterminer les motivations particulières?

Dans une précédente réponse, vous avez évoqué une réunion de services dans le courant du mois d'octobre. Nous sommes le 25. J'imagine que les chiffres disponibles sont quasiment définitifs, que cette réunion a eu lieu et que vos services vous ont fait part de leurs réflexions et analyses. Vous ont-ils proposé des solutions pour enrayer ce phénomène? Pouvez-vous dès lors nous en faire part pour l'essentiel?

**Mme Caroline Désir**, ministre de l'Éducation. – Les chiffres parus dans la presse datent en réalité du 10 octobre dernier et, comme chaque année, ils ne sont définitifs qu'au 31 octobre.

Au 20 octobre, 3 595 déclarations ont été introduites dans les délais. Pour le moment, 3 263 ont été déclarées recevables et 409 irrecevables; 374 demandes de dérogation ont été introduites et sont donc désormais en attente d'une décision de la Commission de l'enseignement à domicile (CEAD).

Parmi les demandes irrecevables, 14 l'ont été à la suite d'une décision antérieure de la CEAD; 58 sont hors compétence de la Communauté française, par exemple parce que les enfants vivent à l'étranger ou sur le territoire exclusif d'une autre Communauté; 76 ont été remises hors délai et 261 sont hors conditions de recevabilité. Cette dernière catégorie vise les enfants en retard scolaire, au sens où ils n'ont pas obtenu le certificat correspondant à leur âge et leurs responsables légaux n'ont pas introduit de demande de dérogation, ou celle-ci était manifestement incomplète ou non fondée. Ils ont donc été écartés par le président de la CEAD.

Le nombre des inscriptions des enfants âgés de cinq ans reste relativement stable: on en a recensé 320 pour 2022-2023, contre 317 en 2021-2022 et 388 en 2020-2021.

Il est également à noter que les familles qui instruisent leurs enfants à domicile effectuent rarement plus de deux ans dans ce système. En effet, sur les 3 263 déclarations recevables pour 2022-2023, 1 562 concernent des mineurs s'inscrivant pour la première fois en enseignement à domicile. Ils représentent 48 % de la population inscrite dans l'enseignement à domicile.

Enfin, en ce qui concerne la prolongation du délai jusqu'au 15 septembre, le modèle de déclaration étant le même que pour les déclarations introduites dans les

temps, les familles ne sont pas obligées d'indiquer leurs motifs de recours à l'enseignement à domicile. Les demandes ont été prises en considération dès lors que les parents fournissaient une attestation d'inscription dans une école correspondant à l'article 1.7.1/2, § 2, du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire. Pour rappel, de manière générale, l'indication du motif de l'enseignement à domicile n'est pas obligatoire et il est difficile de tirer des conclusions des déclarations des familles qui en indiquent un.

Sur l'ensemble des déclarations reçues, 1 298 familles ont mentionné un motif. Les plus souvent invoqués sont des raisons pédagogiques dans 442 cas, un voyage itinérant dans 146, le harcèlement ou la violence et la phobie scolaire pour 110 enfants, des raisons médicales dans 98 cas et des troubles d'apprentissage dans 73 autres.

Comme annoncé dans une précédente réponse, étant donné le nombre d'enfants de huit et dix ans à contrôler cette année scolaire, auquel s'ajoutent les contrôles d'initiative et de suivi, les deux services concernés se sont réunis le 21 octobre. Cette rencontre visait à améliorer l'organisation des contrôles et non à trouver des solutions pour enrayer l'augmentation du nombre d'enfants en enseignement à domicile.

À l'heure actuelle et rien que pour l'enseignement fondamental, ce sont 569 enfants qui seront contrôlés dès la rentrée des congés d'automne, jusqu'au milieu du mois de décembre.

**Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés).** – Le Service général de l'inspection (SGI) fait un travail minutieux qui devient chaque année de plus en plus complexe pour se conformer aux demandes. Ce travail permet parfois de réorienter des élèves vers l'enseignement classique alors qu'ils peuvent être plongés dans des situations compliquées à la maison. Certaines familles opèrent aussi par choix pédagogique en sachant bien ce qu'elles veulent pour l'éducation de leurs enfants. Par contre, le nombre de cas justifiés notamment par le harcèlement et la phobie scolaire montre une fois de plus la nécessité de travailler sur la santé mentale et de réunir tous les acteurs nécessaires. Je pense notamment aux centres PMS dont l'action au sein des écoles peut permettre d'enrayer ces phénomènes. Si un choix pédagogique est posé, on peut l'entendre, mais, s'il s'agit de soucis de harcèlement ou de phobie scolaire, il faut se remettre en question et prendre des décisions.

### ***1.23 Question de M. Nicolas Janssen, intitulée «Transition numérique des pratiques enseignantes au bénéfice des apprentissages de base»***

**M. Nicolas Janssen (MR).** – Si la numérisation de la société s'est opérée rapidement, elle n'est pas nécessairement corrélée avec une généralisation des compétences numériques des enseignants. La transition numérique est prévue par l'objectif 1.6 de l'axe stratégique 1 du Pacte pour un enseignement d'excellence,

qui précise que «réussir la transition numérique suppose que l'ensemble des acteurs de l'enseignement bénéficient d'un accompagnement local et de formations renouvelées et que celles-ci favorisent l'innovation pédagogique». L'enjeu actuel est en effet de former dans les temps l'ensemble du corps enseignant et les directions. La pédagogie numérique est devenue une composante incontournable du métier.

S'il existe déjà une quarantaine d'accompagnants techno-pédagogiques en Fédération Wallonie-Bruxelles, les enseignants ne se sentent pas encore tous concernés par la transition numérique. En outre, comme l'exemplifie l'Athénée provincial de Morlanwelz, qui utilise déjà des Chromebooks, beaucoup d'enseignants sont encore réticents à utiliser le numérique dans leurs cours. Par conséquent, ces outils sont parfois laissés de côté ou seulement utilisés pendant quelques semaines. Certains parents ne souhaitent dès lors pas investir dans un outil onéreux qui risque de ne pas être utilisé toute l'année. Il ne s'agit certes que d'un exemple parmi d'autres, mais il témoigne en l'espèce des difficultés de la décision politique et de l'implication des enseignants, des parents et des élèves; il existe encore des barrières humaines à la transition numérique.

Madame la Ministre, le nombre de 40 conseillers techno-pédagogiques actuellement en place pour couvrir l'ensemble des établissements de la Fédération Wallonie-Bruxelles est-il appelé à augmenter? Comment estimez-vous ces besoins? Qu'en est-il des enseignants qui sont moins enclins à passer au numérique? Une campagne d'information et de sensibilisation est-elle prévue?

Par ailleurs, le matériel adéquat – écrans, projecteurs, connexion de qualité, etc. – est-il suffisamment disponible dans les écoles? Qu'est-il prévu au niveau des services de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour assurer la mise à disposition de ce matériel, le cas échéant? Quelles sont les avancées en matière de transition numérique à des fins pédagogiques du point de vue des enseignants? Une évaluation a-t-elle eu lieu? Dans l'affirmative, comment? Vu les incertitudes et retours d'information peu rassurants sur les avancées en la matière, une évaluation de l'usage du numérique dans les pratiques pédagogiques, et donc par les enseignants, est-elle à l'ordre du jour? Qu'en est-il du relevé et de la mise en avant des pratiques jugées les plus efficaces et pertinentes?

**Mme Caroline Désir**, ministre de l'Éducation. – Il ne peut pas simplement être question de numérisation de l'enseignement. Il doit s'agir avant tout de ce que nous voulons enseigner et transmettre aux élèves. L'objectif, avec la stratégie du numérique éducatif, est avant tout d'intégrer le numérique en tant qu'objet d'apprentissage et comme support pour les autres disciplines.

Le Pacte pour un enseignement d'excellence engage une réforme systémique reconsidérant ce qui est attendu des élèves au travers des référentiels. Si, hier, les

compétences en numérique n'étaient pas dans les programmes, elles prennent aujourd'hui place dans le référentiel relatif à la formation manuelle, technique, technologique et numérique (FMTTN), et ce, dès la troisième année primaire.

Sachant que des enseignants formés et accompagnés constituent la clef de voûte d'une transition numérique réussie, nous avons mis l'accent sur la formation continue et le déploiement des 42 conseillers techno-pédagogiques afin que l'équipe éducative puisse s'approprier ces nouveaux apprentissages. En parallèle, nous envisageons d'augmenter la quantité et la qualité des offres proposées en lien avec le numérique, tout en œuvrant à leur diversification.

Il a par ailleurs été décidé que le premier exercice de pilotage de l'offre de formations pour 2022-2023 porte exclusivement sur le numérique dans l'enseignement. L'orientation des formations adoptées pour 2023-2029 vise, pour sa part, à contribuer au développement de la transition numérique dans l'enseignement à travers différents thèmes de formation, dont les compétences numériques pédagogiques ou professionnelles.

Par ailleurs, pour permettre aux enseignants d'évaluer leurs compétences numériques de manière objective, la Fédération Wallonie-Bruxelles a choisi de mettre à la disposition de la communauté éducative la plateforme Pix – [pix.org/fr-be](https://pix.org/fr-be) –, un outil d'autodiagnostic et de développement des compétences numériques. Toutes ces dispositions concourent à soutenir les enseignants, même les plus réticents, dans leur démarche pédagogique. En effet, les référentiels, les formations et l'accompagnement sont des composantes essentielles pour une transition numérique réussie.

Enfin, s'agissant des équipements numériques en classe, des travaux sont menés afin d'envisager différentes modalités de déploiement.

**M. Nicolas Janssen (MR).** – Madame la Ministre, je vous remercie d'avoir rappelé les différentes composantes de cette réforme systémique et la nécessité d'avoir repris ces éléments de la réforme dans les référentiels. Votre récapitulation des éléments déterminants liés au pilotage de l'offre de la formation était également bienvenue.

De plus, j'ai bien noté l'importance de la plateforme Pix pour objectiver les besoins liés à cette transition numérique ainsi que les avantages qu'elle apporte. Je reviendrai vers vous concernant l'équipement, étant donné que vous avez dit que ces travaux étaient encore en cours.

**1.24 Question de Mme Delphine Chabbert, intitulée «Note d'orientation relative à la poursuite et au renforcement des**

***mesures de gratuité scolaire en Fédération Wallonie-Bruxelles»***

***1.25 Question de M. Kalvin Soiresse Njall, intitulée «Poursuite et renforcement des mesures de gratuité scolaire en Fédération Wallonie-Bruxelles»***

**Mme la présidente.** – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

**Mme Delphine Chabbert (PS).** – Madame la Ministre, le 3 octobre dernier, la Ligue des familles et dix autres organisations et ASBL ont lancé un appel pour la mise en œuvre effective de la gratuité scolaire. D’après la dernière étude de la Ligue des familles, les parents doivent déboursier en moyenne 255 euros par élève à l’école primaire pour les fournitures de rentrée, sans tenir compte du matériel informatique. La situation est plus grave dans les écoles secondaires, en particulier dans l’enseignement qualifiant.

Certes, cet appel ne tombe pas dans le vide. Le gouvernement s’est en effet engagé de façon volontariste à tendre progressivement vers la gratuité de l’école. Le processus est en cours. Ainsi, la gratuité des fournitures scolaires pour les enfants des écoles maternelles a amélioré la vie de nombreuses familles.

Nous avons également accueilli avec grande satisfaction l’annonce du gouvernement relative à la poursuite du financement de la gratuité du matériel scolaire pour les enfants de première et deuxième années primaires. Cette décision a été prise lors du récent conclave budgétaire.

Par ailleurs, l’ordre du jour de la séance du gouvernement du 13 octobre dernier comportait l’examen d’une note d’orientation relative à la poursuite et au renforcement des mesures de gratuité scolaire en Fédération Wallonie-Bruxelles. Je constate donc que le dossier progresse.

Avez-vous réuni les représentants du monde de l’enseignement – les fédérations d’associations de parents, les syndicats, les fédérations de pouvoirs organisateurs et les directions – afin de les associer à la mise en œuvre progressive de la gratuité scolaire? Avez-vous déjà reçu des plaintes au sujet des frais «facultatifs» imposés aux parents d’élèves, notamment l’achat de matériel informatique? Ce point revient fréquemment dans les enquêtes de la Ligue des familles. Pouvez-vous nous faire part du contenu discuté le 13 octobre, lors de la séance du gouvernement?

Enfin, disposez-vous aujourd’hui d’un calendrier pour la mise en œuvre des plafonds pour les sorties et voyages scolaires dans l’enseignement primaire et secondaire?

**M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo).** – Le débat sur la gratuité scolaire a pris énormément d’ampleur avec la mise en œuvre progressive du Pacte pour un enseignement d’excellence. À cause de la crise actuelle, les gens sont particulièrement attachés à l’effectivité de la gratuité scolaire. Ils sont beaucoup plus attentifs à

cette thématique. Notre école est toujours profondément inégalitaire. Trop souvent, l'école traduit les inégalités sociales en inégalités scolaires, malgré les efforts sincères de l'ensemble des professionnels qui y œuvrent.

Ce constat nous inquiète pour l'avenir. Madame la Ministre, vous avez notre soutien plein et entier depuis le début de la législature pour avancer de manière ambitieuse dans ce dossier. L'école que nous souhaitons réduit les inégalités, au lieu de les créer ou de les reproduire.

Lors de la dernière réunion de notre commission, nous vous avons interrogée sur les mesures décidées lors du conclave budgétaire. Vous nous avez présenté les futures dispositions relatives à la gratuité des frais scolaires pour les première et deuxième années primaires. Un budget de 8 millions d'euros est prévu à cette fin. Vous avez également indiqué que les acteurs de l'enseignement seraient amenés à déterminer avec vous les plafonds pour les activités pédagogiques et les séjours avec nuitées, pour les deux premières années primaires toujours.

Entre-temps, lors de sa séance du 13 octobre, le gouvernement a discuté d'une note d'orientation relative à la poursuite et au renforcement des mesures de gratuité scolaire. Cette note apportera sans aucun doute des éléments neufs à notre discussion.

Avez-vous rencontré les acteurs de l'enseignement pour discuter des plafonds? Qu'est-il ressorti des discussions? Quels sont les éléments qui entrent en compte dans la détermination des plafonds? Avez-vous commandé une analyse des pratiques sur le terrain?

Pour les années qui ne seraient pas directement couvertes par la gratuité des frais, avez-vous déjà prévu des montants maximaux à facturer et des plafonds, comme c'est prévu par le Pacte et demandé par la Ligue des familles? Si ce n'est pas le cas, pourquoi ne pas avancer sur ces mesures qui ont une forte influence sur le portefeuille des familles, particulièrement en période de crise?

L'enquête de la Ligue des familles sur les frais scolaires révèle le coût exorbitant du matériel demandé dans les filières de l'enseignement qualifiant. Que prévoyez-vous à ce sujet? Les élèves concernés sont souvent issus de familles en situation précaire. La note proposée au gouvernement contient-elle un échéancier pour la mise en œuvre progressive de la gratuité, afin que le gouvernement avance dans ce dossier, comme vous y engage la Déclaration de politique communautaire (DPC)?

**Mme Caroline Désir**, ministre de l'Éducation. – Madame et Monsieur les Députés, ma réponse risque de légèrement vous frustrer. Une première réunion du comité de concertation a eu lieu jeudi dernier sur le sujet. Ce n'est qu'un premier pas, qui nous permettra de préparer au mieux les dispositions à prévoir dans le cadre de

l'élaboration du décret-programme relatif à la gratuité des frais scolaires en première et deuxième années primaires. Nous aurons l'occasion d'en reparler très prochainement.

Concernant la suite des travaux, les discussions relatives au plafonnement des sorties et voyages scolaires se poursuivront dans le courant du mois de novembre. Je ne peux donc pas vous en dire plus. Le sujet est épineux, car il n'est pas évident de trouver le juste plafond. Le travail est en cours avec les personnes concernées.

**Mme Delphine Chabbert (PS).** – Votre réponse est en effet très courte, Madame la Ministre, mais j'entends que le travail est en cours.

La question des plafonds est effectivement épineuse. La fixation d'une norme risque d'avoir des effets pervers: les coûts pourraient augmenter là où ils sont plus bas que la moyenne. Toutefois, il est nécessaire de fixer des plafonds, car l'absence totale de régulation actuelle laisse la porte ouverte aux excès. Le dossier n'est pas simple et vous y travaillez avec les parties prenantes, notamment les directions, les fédérations d'associations de parents et les pouvoirs organisateurs. Cela est essentiel. Nous en débattons évidemment lors de la préparation du décret-programme.

D'ici là, je vous interrogerai peut-être pour prendre connaissance des progrès réalisés par le groupe de travail. De nombreuses questions doivent être réglées: les montants relevés par la Ligue des familles correspondent-ils aux résultats des analyses faites par les pouvoirs organisateurs et les directions? La gratuité scolaire sera-t-elle mise en œuvre par cycle ou pour l'ensemble des années? Il convient de prendre le temps de réfléchir à tout cela.

**M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo).** – J'aurais aimé recevoir des réponses plus concrètes. Toutefois, je pense qu'il est important de travailler avec sérieux sur ces questions de fond et d'apporter des solutions pérennes.

Selon la Ligue des familles et d'après les informations dont je dispose, le coût moyen à charge des parents s'élève aujourd'hui à 350 euros par an dans l'enseignement primaire et à 550 euros dans l'enseignement secondaire. Des familles en situation précaire sont mises à l'écart; c'est ainsi le cas d'un élève sur vingt en primaire et d'un élève sur dix en secondaire. Les plafonds qu'il convient de déterminer doivent, selon moi, être communs aux six années et se situer aux alentours du prix moyen que paient aujourd'hui les familles.

### ***1.26 Question de Mme Delphine Chabbert, intitulée «Appel à projets pour des cours de récréation partagées»***

**Mme Delphine Chabbert (PS).** – Madame la Ministre, nous apprenons sur le site [www.enseignement.be](http://www.enseignement.be) le lancement d'un appel à projets qui vise à rendre les cours de récréation plus inclusives. Cet appel vise les écoles de l'enseignement fondamental ordinaire ou spécialisé. Plusieurs projets sont ciblés dans cet appel:

la définition de modes alternatifs de régulation de l'occupation de la cour de récréation, avec la création de zones spécifiques, la pacification des espaces avec la mise en place de méthodes de résolution des conflits; la conceptualisation d'un aménagement alternatif de la cour de récréation qui peut être un lieu d'éducation, de socialisation, de bien-être, de partage, etc.; le financement d'éléments d'aménagement comme du mobilier inclusif, des zones régulées, des lieux d'expression artistique, de la végétalisation, etc.

Je me félicite du lancement de cet appel qui propose des actions concrètes correspondant aux objectifs de la Déclaration de politique communautaire (DPC): «Améliorer significativement l'accessibilité des infrastructures et des cursus (supports de cours, aides à la communication, accompagnement, etc.) afin de favoriser l'inclusion scolaire de tous les élèves» et «Accompagner les enfants qui connaissent des troubles de l'apprentissage et garantir une école inclusive qui prend en compte les besoins spécifiques des enfants».

Ces projets sont essentiels lorsqu'on connaît l'importance du vécu des élèves dans les cours de récréation qui sont des lieux d'apprentissage, de socialisation, d'expression et de défoulement, au sens positif, pour les élèves et le personnel de l'établissement. Parfois, il s'agit aussi de lieux d'exclusion et de violences; c'est la raison pour laquelle il est important d'y faire attention.

L'appel à projets est à présent clôturé. Pouvez-vous m'indiquer le nombre de demandes introduites? Quels sont les grands axes des différents projets sélectionnés? Il est indiqué sur le site [www.enseignement.be](http://www.enseignement.be) que les établissements peuvent prétendre à une subvention allant jusqu'à 10 000 euros pour l'achat et l'installation de matériel inclusif, le marquage au sol ou la végétalisation permettant un réel partage de la cour de récréation. Quel est le budget total alloué pour le financement des différents projets de cet appel à projets? Quels en sont les différents critères de sélection? Avez-vous un objectif de couverture équitable sur les territoires wallons et bruxellois? Si oui, est-il atteint? Cet appel à projets repose-t-il sur une évaluation des projets pilotes notamment avec le soutien de l'Université de Mons (UMONS)? Si oui, quels en sont les grands enseignements? Enfin, ces projets sont-ils articulés, ou intégrés, à une démarche plus globale de prévention et de lutte contre le harcèlement à l'école?

**Mme Caroline Désir**, ministre de l'Éducation. – La cour de récréation est appréhendée dans le contexte scolaire comme dans l'espace public: les études de genre ont permis de démontrer que, sans régulation, un tel lieu était propice au développement d'occupations inégales entre les filles et les garçons. Concrètement, ce partage inégalitaire du territoire engendre des comportements très différents entre les filles et les garçons, les seconds s'appropriant majoritairement l'espace public, les premières étant quant à elles reléguées aux marges de la cour. Ces différences viennent s'ancrer à long terme dans le comportement de nos jeunes et futurs citoyens et citoyennes.



Repenser les cours de récréation par le prisme du genre, c'est favoriser une meilleure mixité, le vivre-ensemble et l'égalité des genres. L'appel à projets, lancé en collaboration avec le ministre chargé des infrastructures scolaires, vise ainsi à sensibiliser les écoles à l'aménagement de leur cour de récréation. Concrètement, des opérateurs spécialisés seront subventionnés pour accompagner des établissements scolaires à la transition vers un espace partagé, et un budget sera dédié à l'achat de mobilier ou d'aménagements plus inclusifs. Pour ce faire, un budget de 150 000 euros a été réservé pour l'accompagnement pédagogique des écoles, par l'intermédiaire d'un opérateur externe, et 200 000 euros seront consacrés à l'achat de mobilier inclusif, de végétalisation de la cour de récréation ou de matériel de marquage au sol, par exemple de zones de régulation.

Les candidatures des écoles et des opérateurs qui se proposent d'accompagner les écoles dans leur réflexion seront choisies par un jury, qui se réunit ce 25 octobre; il est composé des différents acteurs de l'école et de la promotion de l'égalité des chances. Les critères de sélection retenus seront d'abord la co-construction du projet avec l'ensemble de la communauté scolaire, la prise en compte de la dynamique et du contexte spécifique de l'établissement, de même que l'investissement de tous les acteurs sur toute la durée du projet, la prise en considération des dimensions de genre et d'inclusion et enfin, la pérennisation de l'action au-delà de l'année scolaire 2022-2023. Par ailleurs, le jury devra accepter les projets selon des couvertures géographiques et par réseau équitable.

Jusqu'à présent, 318 écoles ont déposé leur candidature, ce qui montre leur intérêt pour cette thématique et plus largement pour les questions relatives au climat scolaire et au vivre-ensemble. Cette action s'inscrit dans la droite ligne d'autres projets visant à promouvoir le vivre-ensemble, tels que le plan de prévention du harcèlement et d'amélioration du climat scolaire, que j'ai déjà évoqué. Ces deux projets bénéficient des enseignements des différentes recherches et études qui ont été réalisées, dont celle de l'UMONS.

**Mme Delphine Chabbert (PS).** – Madame la Ministre, l'occupation des espaces est effectivement aussi une question de genre. De manière générale, les cours de récréation et les écoles n'y échappent pas. Il est important d'agir tôt pour éviter que des comportements genrés et sexués soient déjà ancrés chez les enfants et se reproduisent à l'âge adulte. Je pense notamment aux comportements des filles qui tendraient à s'installer davantage sur les marches, sur les bords et en retrait de la cour de récréation. Ma question est sans doute prématurée puisque le jury statuant sur l'appel à projets ne se réunit qu'aujourd'hui. J'entends cependant qu'il suscite un intérêt puisque 318 écoles ont déjà postulé, ce qui n'est pas mal. Les questions de climat scolaire sont essentielles. Nous avons déjà abordé la question du futur plan de prévention du harcèlement et d'amélioration du climat scolaire. Nous allons suivre les impacts et voir comment les établissements eux-mêmes s'emparent de cette question avec le soutien du gouvernement.

### ***1.27 Question de M. Jean-Philippe Florent, intitulée «Malbouffe dans les écoles»***

**M. Jean-Philippe Florent (Ecolo).** – Madame la Ministre, 10 à 25 % des enfants et adolescents âgés de moins de 18 ans sont en surpoids. Plus exactement, il s’agit d’un enfant en bas âge sur quatre, d’un enfant sur six et d’un adolescent sur neuf. Il s’agit d’un véritable problème de santé publique. Depuis longtemps, il n’y a plus aucun doute sur les causes de cette catastrophe: les régimes trop gras et trop sucrés et la sédentarisation excessive.

Dans une large étude réalisée en 2021, Test Achats avait analysé 179 collations destinées aux enfants et constaté que 83 % d’entre elles étaient ultra-transformées avec une qualité nutritive médiocre, voire franchement mauvaise. Face à ce constat, le Conseil supérieur de la santé (CSS) entend s’attaquer à l’exposition des enfants au marketing pour des aliments gras, sucrés et transformés comme les céréales sucrées, les pâtes à tartiner, les sodas, les snacks, les barres chocolatées, les paquets de chips, etc. Le CSS appelle tous les niveaux de pouvoir – local, régional et communautaire, mais aussi fédéral et européen – à introduire des réglementations qui protègent les enfants jusqu’à 18 ans contre la publicité et le marketing d’aliments malsains. Le CSS estime que, dans les lieux où les mineurs se rassemblent ainsi que lors des activités sportives ou culturelles, toute forme de publicité de malbouffe devrait être proscrite.

Il y a de nombreux lieux où cette recommandation du CSS sera difficile à mettre en œuvre. Je pense ici aux distributeurs automatiques des centres sportifs, centres commerciaux, cinémas ou autres lieux culturels. Mais il y a un endroit où cela paraît tellement évident, tellement opportun et tellement logique qu’on a de la peine à comprendre pourquoi on ne l’a pas déjà mis en œuvre: les écoles. Bien sûr, c’est déjà le cas – fort heureusement – dans les écoles maternelles et primaires, mais pas encore dans toutes les écoles secondaires. Pourtant, j’avance que le coût sociétal de la malbouffe est nettement plus élevé que le bénéfice qu’en retirent les écoles.

Madame la Ministre, mettrons-nous fin au cours de cette législature à ce qui s’apparente à des «machines à sucre»? Connaissant le risque d’obésité et de maladie à long terme que ces machines font courir à nos adolescents, faut-il nécessairement chercher à compenser la perte financière pour les écoles avant de réglementer? D’autres mesures sont à amplifier pour promouvoir une alimentation saine au sein de nos établissements. La Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit la généralisation de fontaines à eau reliées au réseau de distribution d’eau au sein des écoles. Où ce projet en est-il? Disposez-vous d’un cadastre à ce sujet? Enfin, la DPC propose de garantir un potage gratuit à 10h pour chaque enfant, notamment afin de promouvoir les attitudes saines. Toutes les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles seront-elles couvertes par cette mesure durant la présente législature?

**Mme Caroline Désir**, ministre de l'Éducation. – Monsieur le Député, comme vous le signalez, ce type d'appareils a presque totalement disparu dans l'enseignement fondamental ou a été remplacé par des distributeurs d'eau ou de boissons à base de lait. En revanche, la situation semble différente dans l'enseignement secondaire où des distributeurs subsistent pour des raisons généralement financières.

Bien que cette thématique relève de l'autonomie des pouvoirs organisateurs (PO), j'ai tenu à continuer à sensibiliser les établissements scolaires à cette problématique. À cet égard, je rappelle qu'un des objectifs stratégiques du Pacte pour un enseignement d'excellence est de développer la qualité de vie à l'école, en prenant en considération le renforcement de la prévention en termes de santé et de sécurité. Ainsi, les plans de pilotage des écoles doivent inclure une stratégie relative à la promotion de la santé élaborée au bénéfice des écoles. Les actions de sensibilisation et de prévention sur la consommation de sucre et ses effets néfastes sur la santé peuvent donc s'y inscrire.

De plus, je veille à ce que les outils de sensibilisation soient mis à la disposition des écoles sur la plateforme e-classe. Celle-ci en propose plusieurs sur les thèmes de l'eau, des choix alimentaires et de l'alimentation équilibrée et durable. On y trouve également des contenus produits par l'Office de l'enfance et de la naissance (ONE) portant sur les effets des boissons énergisantes sur la santé.

J'ai souhaité soutenir une recherche actuellement menée sur trois ans par l'École de santé publique de l'Université libre de Bruxelles (ULB). L'objectif de cette étude est d'évaluer l'efficience à long terme d'interventions visant à diminuer la consommation de boissons sucrées et édulcorées et à augmenter la consommation d'eau du robinet par les élèves des écoles primaires belges francophones. Plus précisément, il s'agira d'étudier l'interaction potentielle entre les informations nutritionnelles et celles relatives à la durabilité au sein des interventions, d'identifier les modérateurs individuels et familiaux dans l'efficacité des interventions; de décrire l'adhésion des personnels scolaires à l'ensemble des interventions et d'identifier les obstacles éventuels dans leur application; et enfin d'estimer le coût total des interventions pour aider à planifier leur généralisation.

Enfin, j'en viens à votre question relative aux potages gratuits. Celle-ci fait suite à la question posée par votre collègue, M. Soiresse Njall, lors de la réunion du 29 septembre dernier de notre commission. Lors du conclave budgétaire, à l'initiative du ministre Daerden, les moyens nécessaires ont été débloqués pour permettre, dès la rentrée 2023, l'élargissement de l'appel à projets «Cantines gratuites» à l'ensemble des écoles primaires à indice socio-économique 1 à 5. Les écoles maternelles étaient déjà couvertes depuis plusieurs années, mais, aujourd'hui, nous parlons bien de l'extension à un quart des écoles de l'enseignement primaire.

**M. Jean-Philippe Florent (Ecolo)**. – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour ce tour d'horizon des différentes initiatives et pour avoir mentionné l'étude en

cours dont nous lisons attentivement les résultats. Toutefois, qu'est-ce qui nous empêcherait de réguler dans l'enseignement secondaire comme nous l'avons fait au niveau des enseignements primaire et maternel? Je suppose que l'autonomie des écoles aurait pu faire barrage à une réglementation. Cette question mérite d'être étudiée, car le groupe écologiste plaide pour une régulation complète de ces distributeurs qui n'ont plus leur place dans les écoles.

***1.28 Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs, intitulée «Forte augmentation du prix du papier et difficultés d'approvisionnement»***

**M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB).** – Des informations indiquent que le prix du papier a fortement augmenté depuis le mois de janvier, d'environ 50 %. Cela pose évidemment de sérieux problèmes aux écoles, mais aussi aux familles. Les budgets des écoles sont déjà très serrés avec la crise énergétique; cette nouvelle donne ne fait bien sûr qu'augmenter les difficultés.

Au-delà du prix, l'analyse de la situation montre qu'il pourrait y avoir un autre problème. D'une part, trois des sept usines de papier européennes ont fermé leurs portes, soit définitivement pour deux d'entre elles, soit temporairement à la suite des sanctions contre la Russie. D'autre part, le papier «de bureau» souffre actuellement de problèmes de rentabilité par rapport à d'autres formats. Cela incite les entreprises à réorganiser leur production au détriment du papier de bureau. La conjonction de ces deux phénomènes pourrait donc créer des problèmes d'approvisionnement.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de cette situation? Pouvez-vous rassurer les écoles en ce qui concerne la sécurité d'approvisionnement? Quelles sont les perspectives? Disposez-vous de moyens pour limiter les prix, dans le cadre des achats scolaires, afin qu'ils restent «raisonnables»? Dans l'affirmative, cet encadrement est-il seulement valable pour les établissements scolaires ou pourrait-il aussi profiter aux familles lors des achats scolaires lorsqu'ils sont obligatoires? Dans de nombreux niveaux d'enseignement, les frais scolaires relatifs au matériel ne sont en effet pas encore gratuits.

**Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation.** – Monsieur le Député, j'ai pris connaissance de cette situation. En tant que ministre de l'Éducation, je ne dispose hélas d'aucun moyen d'action sur la sécurité d'approvisionnement en papier dans les écoles ni de possibilité d'encadrer les prix du papier.

Je ne peux qu'inviter les écoles à gérer leur consommation de papier avec prudence et de manière responsable. Je confirme que les dotations et subventions de fonctionnement des écoles, qui couvrent entre autres l'achat de papier, seront globalement augmentées de 3 % dès la fin de cette année 2022, conformément à la décision du gouvernement prise lors du dernier conclave budgétaire, et ce, en complément des près de 10 % d'indexation prévus par le décret.

**M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB).** – Madame la Ministre, en votre qualité de ministre de l'Éducation, vous ne disposez effectivement d'aucun moyen juridique pour encadrer les prix. Néanmoins, cela pourrait se faire au niveau fédéral, où votre parti est également représenté. Vous pouvez dès lors y faire passer le message. Par ailleurs, je constate que le marché se préoccupe manifestement peu du service public, les entreprises privées étant amenées, pour des questions de rentabilité, à privilégier certains secteurs ou certains formats, au détriment des services publics.

***1.29 Question de M. André Antoine, intitulée «Future fermeture du SRJ Les Tilleuls»***

**M. André Antoine (Les Engagés).** – Madame la Ministre, selon les plans présentés par les représentants de la province du Brabant wallon en 2020, les bâtiments du service résidentiel pour jeunes (SRJ) Les Tilleuls à Hévíllers auraient dû être abattus au début de cette année pour faire place à une nouvelle infrastructure mieux adaptée aux personnes porteuses de handicap ou sujettes à des troubles comportementaux. Celle-ci devait être opérationnelle douze mois plus tard.

Il n'en sera rien puisque la province du Brabant wallon a décidé d'abandonner le projet. En effet, sa capacité financière a été fortement diminuée par la réforme du financement des zones de secours. L'investissement de 7,5 millions d'euros devient dès lors impossible à assumer.

Cette information est tout de même étrange puisqu'en juillet dernier, à la suite de certaines rumeurs de fermeture du SRJ d'Hévíllers, le collège avait confirmé sa volonté de réaliser les investissements. Le SRJ va donc déménager à Nivelles afin de mutualiser l'accueil des élèves concernés dans des bâtiments existants avec les équipes appropriées. Il n'y aurait donc pas de licenciement. Toutefois, selon certains responsables nivellois, les locaux sont particulièrement exigus et ne permettraient pas d'accueillir tous les jeunes qui se trouvent aujourd'hui à Hévíllers. Je me fais le porte-parole de certains parents qui s'inquiètent non seulement de la résidence, mais aussi de l'école que fréquentent leurs enfants. Les enfants hébergés à Mont-Saint-Guibert étaient pour la plupart scolarisés à Chastre, le village voisin, dans une école spécialisée dans l'accueil de ce type d'élèves.

Le déménagement annoncé d'Hévíllers à Nivelles va déchirer deux fratries étant donné qu'il n'y aurait pas à Nivelles d'école susceptible d'accueillir correctement les élèves porteurs de troubles ou de handicaps. Pour les autres, il n'est même pas certain qu'ils pourraient trouver une place dans les écoles spécialisées de Nivelles. La situation est assez ubuesque. Les enfants sont délocalisés sans pour autant avoir la garantie qu'ils pourront être accueillis. Vous n'en êtes pas directement responsable, Madame la Ministre, mais, s'agissant de l'offre scolaire, c'est bien vous qui allez être pointée du doigt. On va se demander ce que fait la ministre

pour garantir le maintien des fratries concernées et pour répondre aux attentes légitimes.

L'émoi est très grand en Brabant wallon et dans mon chef également. Comme le disait un ministre d'État socialiste que vous connaissez bien, «c'est toujours le social qui trinque». Par cette décision brutale, sans accompagnement justifié, des enfants sont abandonnés à leur sort alors même qu'ils rencontrent déjà des difficultés qui compliquent leur parcours scolaire. Madame la Ministre, quelle solution pouvez-vous leur proposer à Nivelles? Allez-vous interpellier le collège provincial – au sein duquel votre parti est présent et chargé de l'enseignement – afin que des contacts puissent être noués et des solutions trouvées pour ces familles stupéfaites par la décision du collège provincial?

**Mme Caroline Désir**, ministre de l'Éducation. – Monsieur le Député, je prends connaissance de cette situation préoccupante qui concerne le SRJ Les Tilleuls à Héவில். Cependant, ni les SRJ ni leurs infrastructures ne relèvent de mes compétences. Je me tiendrai évidemment au courant de l'évolution de la situation afin qu'en cas de déménagement effectif à Nivelles, les élèves puissent être accueillis dans l'enseignement qui leur est adapté, qu'il soit spécialisé ou ordinaire. Mon cabinet se tient à la disposition de tous les parents qui éprouveraient des inquiétudes dans le choix d'une école d'enseignement spécialisé.

**M. André Antoine (Les Engagés)**. – Madame la Ministre, pour avoir rencontré quelques-unes de ces familles, je peux vous dire qu'elles sont en plein désarroi. Elles ne savent pas où leurs enfants seront scolarisés en septembre. En revanche, elles ont la certitude que les fratries seront séparées. Imaginez la double secousse pour elles: déracinement scolaire et résidentiel, plus une séparation de la fratrie. La situation est extrêmement préoccupante et je vous invite vraiment à prendre contact avec la députée provinciale socialiste chargée de ces matières pour trouver une solution. Je comprends que chaque niveau de pouvoir agisse selon ses moyens, mais chacun doit offrir des solutions alternatives lorsque des décisions de cette nature sont prises.

### ***1.30 Question de M. André Antoine, intitulée «Soutien au festival Out of the Books»***

**M. André Antoine (Les Engagés)**. – Madame la Ministre, les 6 et 7 octobre dernier a eu lieu la quatrième édition du festival *Out of the Books* destiné aux enseignants et aux parents intéressés par de nouvelles formes de pédagogie. Cet événement a eu lieu à la ferme de Mont-Saint-Jean à Waterloo. L'annonce de sa tenue n'a pas d'emblée suscité un énorme enthousiasme. Pourtant, le succès fut au rendez-vous: plus de 1 300 personnes l'ont visité pour y découvrir des pédagogies nouvelles ou des références pédagogiques pertinentes. Une des organisatrices de ce festival avançait dans la presse que son objectif était d'inciter les acteurs de l'enseignement à favoriser la créativité et le désir d'apprendre des enfants. Selon elle, le système éducatif est trop centré sur la compétition et les résultats. Son discours

semble avoir été entendu, vu l'affluence des participants et leur intérêt pour les offres pédagogiques.

Soutenez-vous ce type de festival? La Fédération Wallonie-Bruxelles octroie-t-elle des subventions à *Out of the Books*? Sinon, quel soutien apporte-t-elle aux enseignants en matière de documents pédagogiques afin de leur permettre, s'ils le souhaitent, d'adapter leurs cours? Quels moyens budgétaires réservez-vous à la recherche pédagogique afin d'adapter ou d'actualiser les méthodes et les programmes scolaires?

**Mme Caroline Désir**, ministre de l'Éducation. – Monsieur le Député, le festival *Out of the Books*, que la Fédération Wallonie-Bruxelles subventionne par l'intermédiaire des budgets de l'Éducation depuis trois ans maintenant et auquel j'ai d'ailleurs assisté l'an dernier, s'inscrit pleinement dans la perspective du tronc commun, d'une école inclusive et de la formation professionnelle continue. Cette dernière s'inscrit dans un processus de développement professionnel ainsi que dans une professionnalisation accrue et vise notamment la création de nouveaux outils de soutien au bénéfice du processus formatif.

La Fédération Wallonie-Bruxelles octroie annuellement une subvention spécifique aux écoles de l'enseignement fondamental et secondaire ordinaire ou spécialisé, afin d'acquérir des manuels scolaires, des ressources numériques, des outils pédagogiques et des livres de littérature. Cette subvention, appelée «Manolo», permet de soutenir l'outillage des enseignants. Dans la perspective de l'entrée en vigueur du tronc commun et des nouveaux référentiels, je soumettrai au gouvernement, ce jeudi, en deuxième lecture, un avant-projet de décret permettant d'élargir le périmètre des éléments finançables dans le cadre de la subvention «Manolo». L'objectif est de permettre aux écoles d'acquérir du matériel pédagogique en lien avec l'éducation culturelle et artistique (ECA) ainsi qu'avec la formation manuelle, technique, technologique et numérique (FMTTN), nouveaux venus dans les référentiels du tronc commun.

Le chantier n° 2 du Pacte pour un enseignement d'excellence travaille par ailleurs sur l'élaboration d'outils visant à soutenir la mise en œuvre du tronc commun, et notamment de l'accompagnement personnalisé des cours de langues modernes, du dispositif d'accueil et de scolarisation de primo-arrivants (DASPA), du dispositif FLA (français langue d'apprentissage), etc.

La majorité des recherches subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles a des fins de pilotage. Il s'agit notamment des enquêtes du Programme international pour le suivi des acquis (PISA), du Programme international de recherche en lecture scolaire (PIRLS), des études TALIS (*Teaching and Learning International Survey*) et TIMSS (*Trends in International Mathematics and Science Study*). D'autres recherches permettent de soutenir les travaux du Pacte. Certaines encore, mais moins nombreuses, permettent de produire des outils directement destinés aux enseignants. Actuellement, une recherche qualitative menée par

l'Université libre de Bruxelles (ULB) porte sur la réalisation d'un méta-outil tenant compte des nouvelles modalités d'enseignement et d'apprentissage amenées par la crise sanitaire.

**M. André Antoine (Les Engagés).** – Madame la Ministre, me voilà davantage comblé que lors de la question précédente. En effet, votre réponse non seulement confirme le soutien au festival, mais annonce surtout un décret. J'espère que le budget «Manolo» ne rimera pas avec *solo* et que l'ensemble du gouvernement approuvera ce jeudi le texte permettant un spectre plus large de l'éligibilité des moyens financiers pour certains documents pédagogiques. Mon groupe y sera attentif.

**1.31 Question de M. Michele Di Mattia, intitulée «Climat scolaire»**

**M. Michele Di Mattia (PS).** – Bien qu'il reste difficilement quantifiable et définissable, le harcèlement – qu'il soit scolaire ou autre – est une problématique majeure dans nos écoles. Madame la Ministre, vous vous êtes résolument engagée à vous attaquer à ce phénomène: en effet, c'est à votre initiative que, dans une logique de reconnaissance et de non-banalisation du phénomène, un programme-cadre sera mis en œuvre afin de lutter contre le harcèlement scolaire. Vous avez présenté une note d'orientation au gouvernement avant l'été. D'après la presse, chaque école disposera à l'avenir d'une procédure de signalement propre en cas de harcèlement au sein de l'établissement. Dans le cadre de ce nouveau projet, les personnes-ressources seront formées pour intervenir et accompagner un premier train de 200 écoles. L'ambition de ce projet est d'inscrire toute la communauté scolaire dans une vision plus large du climat scolaire pour tenir compte des facteurs de violence scolaire, de justice scolaire, de coopération, de coéducation et de qualité de vie à l'école.

J'aimerais vous interroger sur le calendrier de ce projet et sur l'articulation des différentes mesures prévues dans ce programme-cadre. Quand espérez-vous lancer l'appel à projets? Quels critères sont-ils définis à ce stade? Avez-vous déjà établi la procédure permettant de sélectionner les opérateurs externes qui interviendront dans les écoles? Par ailleurs, quelles avancées avez-vous enregistrées dans le cadre de la constitution de l'Observatoire du climat scolaire?

**Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation.** – Le gouvernement a confirmé les grandes orientations que je vous ai présentées en matière de prévention du harcèlement scolaire et de l'amélioration du climat scolaire. L'équipe du chantier n° 16 a avancé à un rythme soutenu afin de décliner les modalités opérationnelles du projet. L'avant-projet de décret qui cadre le programme et son opérationnalisation sera donc soumis très prochainement en deuxième lecture au gouvernement.



À la fin des concertations que nous avons menées avec les acteurs de l'enseignement, il apparaît que ceux-ci privilégient un démarrage des premiers programmes-cadres dans les écoles à la rentrée de septembre 2023. Le gouvernement devra évidemment analyser cette demande. Quoi qu'il en soit, le travail est déjà entamé et une série de réalisations est déjà en cours. Je citerai par exemple le lancement du marché pour la sélection de formateurs et de futurs opérateurs appelés à intervenir dans les écoles. J'évoquerai également les webinaires d'information à l'attention des directions et des équipes éducatives sur le harcèlement scolaire et sur la prévention à mener. Je parlerai enfin du suivi des procédures de recrutement de l'équipe du futur Observatoire du climat scolaire, mais aussi les procédures entreprises par l'acquisition des programmes révélés les plus pertinents dans le cadre de l'étude de 2018 de l'UCLouvain.

Si les programmes-cadres ne démarrent qu'en septembre 2023 et non en janvier 2023, nous profiterons de ce laps de temps pour bien avancer sur la sélection des futurs opérateurs agréés.

**M. Michele Di Mattia (PS).** – Votre réponse est non seulement claire, mais elle est encourageante, Madame la Ministre.

Vous mettrez à profit ces mois supplémentaires pour définir les problématiques et pour poursuivre la sélection des opérateurs agréés. Ce qui importe, ce n'est pas simplement le signalement, c'est surtout le suivi qui y est donné. Ces mois supplémentaires sont donc appréciables, car ils vous permettront de progresser petit à petit et de faire l'analyse du phénomène de harcèlement qui a pris une ampleur préjudiciable.

***1.32 Question de M. Michele Di Mattia, intitulée «Décrochage au sein des centres d'éducation et de formation en alternance (CEFA)»***

**M. Michele Di Mattia (PS).** – Madame la Ministre, il y a un peu plus d'un an, je vous ai interrogée sur les enseignements à tirer concernant le taux d'inscription au sein des différentes filières de l'alternance qui relèvent de vos compétences, soit les centres d'éducation et de formation en alternance (CEFA). J'ai alors souligné l'importance de prévenir l'abandon et le décrochage dans un contexte d'après-crise sanitaire particulièrement difficile à vivre pour les jeunes inscrits dans un CEFA, lesquels se révèlent souvent être déjà des élèves en difficulté. Celles-ci ne leur sont pas imputables, mais sont liées au parcours précédent. En outre, j'ai posé la question de l'implication de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans l'élaboration d'une stratégie globale commune aux entités régionales en faveur de l'accroche des jeunes NEET (*Not in Education, Employment or Training*), c'est-à-dire qui ne travaillent pas ou ne suivent pas d'études ou de formation.

Madame la Ministre, la réforme de l'alternance est particulièrement complexe. Elle prendra sans doute du temps puisqu'elle exige la coordination de nombreux intervenants et de plusieurs secteurs, voire de différents acteurs politiques.

Concernant les stratégies régionales en faveur de l'accrochage des jeunes NEET, vous avez dit regretter que le comité d'accompagnement bruxellois ne se soit plus réuni depuis la fin de l'année 2018. Des contacts devaient être établis avec le cabinet du ministre-président Vervoort pour coordonner la lutte contre le décrochage scolaire et l'accompagnement des jeunes NEET. Quel est l'état de la concertation avec vos homologues régionaux chargés de la formation? Quelles pistes communes de travail sont-elles actuellement sur la table?

Enfin, malgré la réorganisation de l'agenda des travaux du chantier n° 13 à la suite de la crise sanitaire, avez-vous des perspectives plus précises en ce qui concerne la présentation de la note d'orientation relative au décrochage scolaire aux membres du Comité de concertation du Pacte pour un enseignement d'excellence?

**Mme Caroline Désir**, ministre de l'Éducation. – Dans le cadre des actions de lutte contre le décrochage scolaire, plusieurs collaborations voient le jour avec les partenaires régionaux. Avec la Région wallonne dans le cadre du programme opérationnel «FSE+» (Fonds social européen plus) 2021-2027, le Centre de coordination et de gestion des programmes européens (CCGPE-DGEO) a rejoint le portefeuille de projets «Garantie jeunesse», coordonné par le FOREM.

Le projet «Amarrages+», déposé par le CCGPE-DGEO qui est de plein exercice dans ce portefeuille, contribue à la stratégie commune définie par diverses personnes actives du secteur. «Amarrages+» souhaite proposer à chaque jeune pris en charge un accompagnement, un stage ou une formation dans les quatre mois qui suivent sa sortie du système scolaire.

Ces derniers mois, nous avons également travaillé, en concertation avec la ministre Morreale et son cabinet, sur un projet déposé dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie (PRW), extension du projet pilote «Ancre». Malheureusement, à la suite du dernier conclave budgétaire, ce projet n'a pas été retenu.

Dans la Région bruxelloise, des synergies opèrent également. Dans le cadre du programme «FSE+», le CCGPE-DGEO coordonne le portefeuille de projets qui a trait à la lutte contre le décrochage scolaire. Les contacts sont fréquents, tant avec le service école de *perspective.brussels* qu'avec le cabinet du ministre-président Vervoort. Il est d'ailleurs envisagé que le comité d'accompagnement du portefeuille de projets «FSE+» tienne aussi lieu de comité d'accompagnement du dispositif bruxellois de la garantie jeunesse.

Par ailleurs, une note d'orientation du chantier n° 13 du Pacte pour un enseignement d'excellence a été présentée aux membres du Comité de concertation. Des échanges constructifs sur cette thématique ont eu lieu au fil de plusieurs réunions. Je soumettrai prochainement cette note d'orientation au gouvernement.

Le schéma de lutte contre le décrochage scolaire est bien structuré et organisé en trois étapes définies par l'avis n° 3 du Groupe central, à savoir prévention, intervention et compensation. Cette structuration précise et connecte les mesures à prendre afin que tous les élèves présentant des absences soient pris en charge.

Nous y reviendrons lorsque cette note sera approuvée par le gouvernement.

**M. Michele Di Mattia (PS).** – Madame la Ministre, les stratégies régionales wallonne et bruxelloise sont dans des temporalités qui ne se recoupent qu'en partie. Ce que vous nous annoncez sur le projet «Ancre» n'est évidemment pas une bonne nouvelle, mais nous en prenons acte.

Il m'importe de travailler sur la garantie pour la jeunesse, mais celle-ci n'est pas contraignante. L'attention que nous y porterons dans l'accompagnement sera donc déterminante pour faire en sorte que l'accrochage ait réellement lieu.

***1.33 Question de M. Michaël Vossaert, intitulée «Hausse du nombre de départs anticipés des enseignants âgés de plus de 58 ans et pistes de solutions pour endiguer ce phénomène de sortie précoce»***

**M. Michaël Vossaert (DéFI).** – Madame la Ministre, l'augmentation du nombre des départs anticipés des enseignants âgés de plus de 58 ans risque d'aggraver la pénurie actuelle d'enseignants en Fédération Wallonie-Bruxelles. En effet, entre les mois de décembre 2020 et de décembre 2021, la proportion de professeurs travaillant à temps plein âgés de 58 à 65 ans qui optent pour une pension anticipée est passée de 16 % à environ 19 %. Cette hausse de départs anticipés a des effets indirects sur les conditions de travail des enseignants en place et encourage ceux qui viennent d'entrer dans l'enseignement à le quitter précocement.

Si nous souhaitons convaincre nos enseignants d'un certain âge de continuer à enseigner le plus longtemps possible et de mettre leur expérience à profit, nous devons rendre leur métier plus supportable à long terme et plus attractif pour les jeunes professeurs. Il est par exemple difficile pour les professeurs de plus de 58 ans de rester toute une journée devant une classe d'élèves difficiles.

Pour le groupe DéFI, il est donc indispensable d'envisager des mesures permettant aux professeurs d'un certain âge de consacrer une partie de leur temps de travail à la formation des enseignants débutants et de leur offrir une sorte de parrainage. Madame la Ministre, quelles sont les initiatives mises en œuvre par vos services pour endiguer ce phénomène de départs anticipés d'enseignants? Existe-t-il une mesure qui leur permette d'aménager différemment leur temps de travail afin notamment d'en consacrer une partie à la formation de leurs jeunes collègues?

**Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation.** – Le Pacte pour un enseignement d'excellence a pris cette problématique à bras-le-corps. Dans la perspective d'une carrière moins plane, l'avis n° 3 du Groupe central prévoit en effet que certaines

missions collectives puissent être confiées aux enseignants expérimentés et qu'ils puissent être libérés d'une portion d'heures de cours.

Conformément au Pacte pour un enseignement d'excellence, le déploiement de la carrière en trois étapes repose sur l'octroi de moyens budgétaires à partir de l'année scolaire 2020-2021. Parallèlement, l'avis n° 3 prévoit que les pouvoirs organisateurs et les directions disposent de plus de souplesse dans la gestion des moyens d'encadrement. Cette flexibilité accrue s'est concrétisée par l'octroi de ressources supplémentaires, affectées à des fonctions collectives de gestion, de soutien et d'animation des équipes pédagogiques.

Afin de renforcer le leadership distribué, l'avis n° 3 a prévu l'entrée en vigueur de cette mesure de flexibilité accrue avant celle de la carrière en trois étapes. Dans le cadre du décret du 14 mars 2019 portant diverses dispositions relatives à l'organisation du travail des membres du personnel de l'enseignement et octroyant plus de souplesse organisationnelle aux Pouvoirs organisateurs, il a été décidé d'anticiper la mesure relative à la carrière en trois étapes et la définition des missions qu'elle supposait afin de l'aligner sur celle de l'octroi de moyens dédiés à l'autonomie accrue.

Ce décret a opérationnalisé simultanément ces deux mesures. Pour ce qui est de la carrière en trois étapes, il a défini les missions collectives réservées aux enseignants expérimentés. S'agissant de l'autonomie accrue, le décret a fixé le pourcentage de capital-périodes et de nombre total de périodes professeurs (NTPP) qui y était consacré.

En 2022, la Fédération Wallonie-Bruxelles aura consacré 38 millions d'euros à cette mesure. Par ailleurs, les modalités de mise en œuvre des missions collectives doivent faire l'objet d'une concertation annuelle au sein de l'organe local de concertation sociale.

**M. Michaël Vossaert (DéFI).** – J'espère que les moyens dégagés permettront d'intégrer dans les missions collectives ce parrainage par les enseignants expérimentés de manière encore plus concrète. Accompagner les jeunes enseignants et valoriser l'expérience des professeurs permettraient de faire d'une pierre deux coups. Il y a lieu de remettre à l'ordre du jour la question de la carrière à long terme et du départ anticipé, afin de réfléchir encore aux moyens d'endiguer ce phénomène.

### ***1.34 Question de M. Kalvin Soiresse Njall, intitulée «Effectivité de la démocratie scolaire»***

**M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo).** – La démocratie scolaire est essentielle en ce qu'elle contribue à la pérennité de la démocratie dans notre société. L'école est le premier creuset social où l'apprentissage de la démocratie doit se faire. La création et le fonctionnement des structures représentatives au sein desquelles les

élèves effectuent cet apprentissage sont essentiels pour leur représentation: élections de délégués, conseils des élèves et conseils de participation. Dans certaines écoles, cependant, ces organes fonctionnent mal ou sont inexistants.

Madame la Ministre, les données dont dispose votre administration vous donnent-elles une idée précise du fonctionnement de ces instances démocratiques? Pourriez-vous me fournir les statistiques pertinentes? Combien d'écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles organisent-elles des élections pour désigner des délégués de classe? Combien d'écoles font-elles fonctionner effectivement les conseils des élèves et les conseils de participation? Quelles conclusions tirez-vous de ces chiffres?

Par ailleurs, l'avis n° 3 du Groupe central prévoit l'instauration d'un conseil coopératif et citoyen de la classe devant se réunir chaque semaine. Dans un premier temps, cette initiative devait faire l'objet de projets pilotes, lesquels devaient être évalués avant toute généralisation. À cet effet, un appel à projets a été lancé auprès des écoles au mois de mai en 2018. Puis-je avoir accès aux résultats détaillés de cet appel et au rapport d'évaluation, s'il a bien été produit?

**Mme Caroline Désir**, ministre de l'Éducation. – Comme le souligne l'avis n° 3 du Groupe central, la démocratie scolaire ne se décrète pas, ce qui engendre inévitablement une application très variable de ce concept sur le terrain. Les informations sur cette thématique qui parviennent à l'administration sont d'ailleurs trop partielles ou trop spécifiques pour en tirer des statistiques valables. Néanmoins, les expériences de terrain existantes montrent que le renforcement de la démocratie scolaire est une entreprise qui peut s'appuyer sur de nombreux éléments, qu'il s'agisse d'expériences, de ressources, d'outils, de pratiques ou de compétences internes ou externes à l'école. Cependant, là aussi, les informations sont trop partielles et fragmentaires.

Cet apparent paradoxe a constitué l'un des motifs de réflexion du Groupe central, qui s'est accordé sur la nécessité d'instaurer un conseil coopératif et citoyen de la classe en précisant que cette initiative devait d'abord faire l'objet de projets pilotes et d'une évaluation avant toute généralisation. Ainsi, durant l'année 2018-2019, un dispositif pilote a été lancé afin d'évaluer l'instauration d'un tel conseil coopératif au sein de classes dans un nombre limité d'établissements. Dans la foulée, des opérateurs externes ont réalisé l'évaluation: ils y soulignent que cette expérience pilote n'a pas apporté tous les résultats escomptés, notamment en termes de participation démocratique formelle, mais aussi qu'elle a tout de même permis de développer de manière importante un ensemble de compétences démocratiques. Le rapport d'évaluation relève également que le conseil coopératif est un bon moyen pour démarrer le processus démocratique au sein des classes. Néanmoins, le développement de la démocratie scolaire est un processus qui demande du temps aux écoles et aux enseignants, mais aussi aux élèves.

Par ailleurs, la grande majorité des enseignants a évalué positivement les résultats en termes d'apprentissage, de savoir-être et de savoir-faire démocratiques. La méthode proposée par l'équipe mobile est efficace pour le renforcement de la classe en tant que groupe, pour les compétences transversales relatives au vivre-ensemble et pour la communication non violente. De leur côté, les élèves ont apprécié le fait de disposer d'un espace de débat ritualisé et de prise de responsabilité. Les directions ont été un des moteurs pour le démarrage de l'expérience, mais ce sont bien les enseignants qui ont généré l'enthousiasme. La direction favorise la diffusion et la pérennisation de l'expérience, notamment par le biais du projet d'école ou du plan de pilotage.

En résumé, le rapport d'évaluation indique que le conseil coopératif est un bon outil pour développer le premier stade de la démocratie au sein des classes, bien qu'il nécessite du temps pour que les enseignants se sentent compétents et que les élèves l'utilisent de manière optimale. Il présente de nombreuses vertus: il améliore la communication, renforce le groupe, encourage la créativité dans la recherche de solutions ou de projets et accroît la capacité d'expression des besoins.

Néanmoins, certains aspects restent à améliorer. Premièrement, la participation des élèves et les pratiques des enseignants à l'intérieur des conseils ne sont pas identiques au sein de toutes les écoles évaluées. Deuxièmement, la réflexion sur la participation est généralement dans la philosophie de l'école, mais n'est pas structurée au quotidien. Troisièmement, l'outil proposé par les équipes mobiles a été développé dans le cadre du conseil de coopération et inclut la gestion des conflits, ceux-ci étant trop fréquents dans les conseils de coopération inexpérimentés. Quatrièmement, les projets proposés par les élèves ne sont pas toujours réalisés. Cinquièmement, la formation des enseignants et enseignantes est insuffisante pour se sentir tout à fait à l'aise avec l'outil. Sixièmement, lors de la formation, la possibilité d'adapter la méthode n'a pas été abordée de manière uniforme et claire. Septièmement, la gestion des conflits a souvent pris le pas sur le processus démocratique.

Les recommandations issues de cette évaluation ont évidemment servi de base à certains travaux ultérieurs du chantier n° 16 du Pacte, toujours en cours. À cet égard, trois éléments sont nécessaires: offrir une approche capable d'améliorer le climat du groupe-classe et la capacité des élèves à participer à une démocratie scolaire; inscrire clairement le conseil coopératif et citoyen dans une trajectoire pédagogique plus large et plus longue qui tisse des liens entre les différents outils démocratiques de l'école, les projets réalisés et les compétences citoyennes globales; améliorer la formation et l'accompagnement des enseignants dans la mise en place du conseil coopératif et citoyen.

**M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo).** – Madame la Ministre, je me réjouis des résultats positifs engrangés par les projets pilotes de conseil coopératif et citoyen dans les

classes désignées. J'ajoute que les recommandations sont nécessaires pour améliorer cet outil. Je suis particulièrement favorable à celles qui visent l'inscription du conseil dans une trajectoire pédagogique plus longue et la formation des enseignants. Ce sont des aspects essentiels. Peut-être en reparlerons-nous lorsque nous travaillerons sur le projet d'observatoire du climat scolaire.

Il est indispensable d'éviter une démocratie scolaire à géométrie variable en fonction des écoles. Que ce soit au niveau de l'administration, des pouvoirs organisateurs ou du gouvernement, nous devons essayer de mieux suivre les projets et de mieux concentrer les efforts sur les écoles où la démocratie scolaire est moins présente, car les exigences démocratiques actuelles ont engendré une évolution et une diversification des pratiques de désignation des représentants. Les élections sans candidats, par exemple, illustrent bien la mise sur pied de pratiques démocratiques qui permettent à tous les élèves de se sentir inclus dans l'effectivité de la démocratie scolaire.

Les opérateurs de terrain nous interpellent de plus en plus à propos des lacunes, surtout en cette période de crise. Je tenais donc à vous réinterroger sur cette thématique et je vous remercie pour votre réponse, qui sera utile pour le travail que nous allons accomplir ensemble.

**Mme la présidente.** – Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 13h30.*